

Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

- 1^o LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'EMILE ZOLA.
- 2^o LA COMMÉMORATION DE LA MORT D'EMILE ZOLA EN PROVINCE.
- 3^o SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL.
- 4^o COMMUNICATIONS DES SECTIONS.
- 5^o BIBLIOGRAPHIE.
- 6^o AVIS AUX ABBONNÉS DU BULLETIN OFFICIEL.

PARIS

RUE JACOB, 1 (VI^e ARR^t)

Prix de l'abonnement : 3 francs par an

Prix du numéro : 50 centimes

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome I ^{er} (Année 1901), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome II (Année 1902), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome III (année 1903), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Assemblées générales de la Ligue des Droits de l'Homme (4 juin 1898, 23 décembre 1898, 15 juin 1899, 23 décembre 1899, 2-3 juin 1900), 5 brochures, l'exemplaire.....	» 50
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen , tableau monté sur gorge et rouleau.....	» 50
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789), (édition Hachette), 1 br.....	2 »
Droits et Devoirs des Citoyens français ; par D. du DEZEN, 1 brochure.....	» 50
Rapport sur le cas des cinq détenus des îles du Salut par Joseph REINACH, 1 brochure...	» 50
Barrès , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
Jules Lemaitre , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
Que l'honneur est dans la vérité , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
La Tradition Française , conférence, par C. BOUGLÉ, professeur à l'Université de Toulouse, 1 br.....	» 50
L'exil d'Aristide , par Maurice POTTECHER 1 br...	» 50
L'idée de Patrie , conférence, par Francis de PRAESENSE, 1 brochure.....	» 50
Pensées d'un inconnu , 1 brochure.....	» 50
Pour la Défense de la République , discours de L. TRARIEUX, 1 brochure.....	» 50
Le Syllabus et la Déclaration des Droits de l'Homme , conférence, par L. TRARIEUX, 1 br.....	» 50
L'éducation de l'Homme et du Citoyen , par E. DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur 1 brochure.....	» 50
Lettres de Lucius à un Patriote , sur la Patrie Française, 1 brochure.....	» 50

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

BULLETIN D'ADHÉSION

A adresser à la **Ligue des Droits de l'Homme**

RUE JACOB, 1 (VI^e Arr^e), PARIS

Je soussigné (1).....

demeurant à (2).....

declare adhérer aux statuts de la **Ligue Française**

pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

et souscrits pour une cotisation de

Abonnement au Bulletin officiel (3).....

Souscription pour la propagande (4).....

Souscription pour les victimes de
l'arbitraire et de l'injustice

Total.

Date et Signature.....

(1) Nom, prénoms, profession.

(2) Indiquer l'adresse exactement.

(3) L'abonnement étant facultatif, rayer en cas de non-
Abonnement :

(4) Une souscription permanente a été ouverte par le Comité
central pour lui permettre de répandre des brochures républicaines.

NOTA. — Les cotisations ne peuvent être inférieures
à 2 francs par an. Elles doivent être envoyées par Mandats
Bons de Poste, Chèques ou en Timbres-Poste.

Le Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme

Le *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme* paraît, depuis le 15 janvier 1901, le 1^{er} et le 15 de chaque mois en une brochure de 32 pages au moins.

Le prix de l'abonnement est de 3 francs par an.

Le *Bulletin officiel* contient :

- 1° — Le compte rendu *in-extenso* du Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme.
- 2° — Le texte des Conférences les plus importantes faites par les membres de la Ligue.
- 3° — La liste des affaires contentieuses soumises à la Ligue et dans lesquelles elle est intervenue.
- 4° — Les communications du Comité central.
- 5° — Les communications des Sections et des membres de la Ligue.

D'une façon générale le *Bulletin officiel* est destiné à mettre chacun des membres de la Ligue des Droits de l'Homme en relations plus étroites soit avec les Sections, soit avec le Comité central, de l'informer à leurs travaux et de montrer, par le simple exposé des résultats obtenus, ce que peut faire une grande association luttant chaque jour sur toute l'étendue du territoire, pour la cause de la liberté, de la justice et de la vérité.

Les abonnements partent du 15 janvier et du 15 juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement étant fixé au strict minimum, on ne peut s'abonner pour moins d'un an.

Mais il est loisible à chaque membre de la Ligue de verser le montant de son abonnement en plusieurs fractions.

Le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola

Le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola a été célébré à Paris le 1^{er} et le 2 octobre par une double et imposante manifestation.

Le 1^{er} octobre, la soirée commémorative organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, avait réuni dans la grande salle du Trocadéro, près de cinq mille personnes.

A 8 h. 3/4, M. Francis de Pressensé, président, suivi des membres du Comité central, a pris place sur l'estrade où étaient réunis, au nombre de plus de cinq cents, les représentants de sections de la Ligue des Droits de l'Homme et les délégués des associations républicaines, des Loges maçonniques et des groupements ouvriers de Paris et du département de la Seine.

Salué par de longues et chaleureuses acclamations, M. Francis de Pressensé, lorsque le silence se fut établi, prit la parole en ces termes :

Discours de M. Francis de Pressensé

Citoyennes, Citoyens,

Nous sommes venus ici ce soir pour rendre hommage à la mémoire du grand justicier Emile

Zola. Je vous remercie d'être venus si nombreux pour attester que son souvenir est encore vivant dans votre cœur et que vous croyez que son œuvre n'est pas terminée et que l'affaire ne sera pas close tant qu'il restera une injustice sociale à réparer et un crime social à dénoncer.

Nous ne saurions mieux commencer cette solennité qu'en vous lisant la page éloquentة que nous a envoyée Anatole France, retenu loin d'ici. Voici ce qu'il m'écrit :

Lettre de M. Anatole France

Mon cher Président,

« Je regrette vivement de ne pouvoir assister à la grande fête organisée par la Ligue des Droits de l'Homme. De toutes mes forces j'aurais acclamé avec vous le nom d'Emile Zola. Ce fut un homme de puissant labeur, l'homme des grandes tâches. Romancier, son œuvre est immense. Je puis, sans paraître suspect de complaisance, exprimer l'admiration qu'il m'inspire comme écrivain, car si j'ai combattu d'abord avec moins de mesure que de sincérité quelques rudes manifestations de son génie, j'avais reconnu et loué, en plus d'un article, la force et la bonté de sa création littéraire, bien avant les jours de combat où je me rangeai de son parti.

« Cet homme de pensée devint en un moment un homme d'action. En écrivant sa lettre *J'accuse*, il accomplit un acte révolutionnaire d'une puissance incalculable, dont les effets bienfaisants ne cessent de se produire dans notre vie morale et politique, et se font sentir jusque dans les pays étrangers.

« Son courage et sa droiture l'avaient porté au front de cette petite troupe d'hommes qui, dans des temps scélérats, luttèrent pour la justice : Scheurer-Kestner, Grimaud, Duclaux, Gaston Paris, Trarieux

morts dans la lutte. Et d'autres aussi qui survivent et se souviennent : Ranc, Jaurès, Clemenceau, Séailles, Paul Meyer et le noble Picquart, et vous, Francis de Pressensé, vous que nos amis Quillard et Mirbeau virent calme, ferme, tranquille sous l'outrage et les coups dans Toulouse, dans Avignon où régnait la terreur blanche.

« C'était le temps où, dans la solennité pacifique d'une distribution de prix, en présence du généralissime des armées françaises, le moine dominicain Didon exhortait les chefs militaires à déposer un gouvernement pusillanime et excitait la jeunesse catholique à massacrer sur le pavé des rues ces orgueilleux intellectuels coupables de ne pas supporter l'injustice en silence ! C'était le temps où le ministre de la guerre Cavaignac communiquait à ses collègues son projet de traduire devant la Haute-Cour, pour crime de trahison, tous les défenseurs de Dreyfus, et jusqu'à ses avocats, Demange et Labori !

« Convenez-en; on éprouve quelque joie et quelque orgueil à penser qu'on eut des adversaires pareils.

« Vous tous qui reçûtes par mépris et portez avec orgueil le nom de Dreyfusards, soyez justes : vous devez beaucoup à vos ennemis. Ce fut votre destinée étrange et glorieuse que, poursuivant d'abord sur une poignée de faussaires éperdus la réparation d'une erreur judiciaire, vous vîtes peu à peu toutes les forces de réaction et d'oppression se lever contre vous et que vos courages grandirent à mesure que grandissait votre tâche.

« Elle n'est pas encore terminée. Vous avez porté un coup terrible aux mensonges de la raison d'Etat, aux abus de la force publique, aux pratiques abominables de la justice secrète. Mais n'est-ce pas une honte que les conseils de guerre subsistent encore après tant de collusions scélérates et d'arrêts monstrueux ?

« Beaucoup reste à faire. Pourtant ne perdons point

courage. L'affaire Dreyfus rendit à notre pays cet inestimable service de mettre en présence et à découvrir les forces du passé et les forces de l'avenir, d'un côté l'autoritarisme bourgeois et la théocratie catholique, de l'autre côté le socialisme et la libre-pensée. La victoire de la démocratie n'est pas douteuse. Rendons à Emile Zola l'hommage qui lui est dû pour s'être jeté courageusement dans la lutte périlleuse et nous avoir montré le chemin.

« Il y a six ans, nous avons vu au sortir du Palais de Justice Zola menacé de mort par la foule ignorante que des criminels avaient séduite. Le Conseil municipal de Paris reconquis par les républicains et les socialistes accomplirait un acte de réparation en donnant au boulevard du Palais le nom de boulevard Emile Zola.

« Je suis, mon cher président, etc.

« ANATOLE FRANCE. »

Citoyens,

Qu'ajouterai-je à ces accents virils ? Quand Voltaire, après avoir illuminé tout un siècle de son esprit étincelant et audacieux, après avoir rendu plus de services à la cause de la raison que des générations de métaphysiciens, en faisant descendre la philosophie d'abord dans les salons, puis sur la place publique et dans la rue, après avoir coopéré à l'Encyclopédie, après avoir foudroyé l'infâme des éclairs de son indignation et des éclats de son esprit; quand Voltaire s'endormit enfin, Paris, qui n'était pas encore le Paris de la Révolution, lui fit de magnifiques obsèques. Et alors les puissances de réaction et de mort qui s'étaient réjouies, qui s'étaient cru libérées, tremblèrent de nouveau quand elles virent que du tombeau où venait de descendre leur ennemi sortait un rayonnement de génie, de force et de liberté. Voltaire ! il avait eu ses faiblesses, il avait été le courtisan, le flatteur de Mme de Pompadour, de Louis-le-

Bien-Aimé, de Frédéric-le-Grand ; il avait redouté le peuple qu'il appelait la populace ; mais ce qui lui avait valu la reconnaissance du grand Paris de 1778, c'était tout ce que je viens de dire et c'était aussi qu'un jour il avait pris part à la défense de Calas.

Oui, le jour où Voltaire septuagénaire, au comble de la gloire, vint encore ajouter à cette gloire en se jetant dans cette bataille, il consacra sa mémoire en attaquant l'alliance toujours néfaste et sacrilège de la magistrature et de l'église contre le droit et en essayant d'arracher la mémoire d'un innocent à ses bourreaux. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! je n'hésite pas à le dire et je le dis bien haut : le rôle de Zola dans l'affaire Dreyfus a été encore plus noble et plus haut, parce qu'il y avait plus de dangers à courir, plus de sacrifices à faire et c'est pourquoy nous lui avons voué l'admiration et la reconnaissance sans bornes dûes au héros intrépide de la raison et du droit. (*Applaudissements.*)

Souvenez-vous, citoyens, de la situation dans laquelle était la France quand Zola, renonçant au repos glorieux qu'il avait si bien gagné, s'est jeté en plein dans la mêlée et s'est engagé dans la bataille sans retour. Le crime de 1894 avait été tramé et accompli dans l'ombre, tout s'était passé dans les ténèbres, et nous, un grand nombre d'entre nous du moins, nous avions encore, je ne dis pas seulement l'insigne, mais la coupable naïveté, de croire à la justice des tribunaux civils et militaires. Nous ne faisons pas attention et nous ne prétons pas l'oreille... et c'est un remords poignant pour quelques-uns d'entre nous... nous ne prétons pas l'oreille aux cris de protestation qui auraient dû nous arriver. Nous n'avions pas su entendre l'accent de sincérité, nous n'avions pas su discerner tous ces détails suspects qui auraient dû nous révéler le complot tramé contre la justice et contre le droit. Aussi les criminels de 1894 pouvaient-ils s'imaginer que leur œuvre était bien faite et que

la pierre du sépulcre était irrévocablement scellée sur le tombeau où était descendu tout vivant le condamné de Pile du Diable.

Vous vous souvenez par quelles voies lentes la revanche du droit s'est préparée.

Le lendemain de l'arrêt, un frère admirable et héroïque, Mathieu Dreyfus, s'est attaché sans peur et sans faiblesse, avec le concours de ce vaillant et de ce pur Bernard Lazare, à la réhabilitation de celui qu'il savait sans tache. Puis, c'est le colonel Picquart qui est placé, en remplacement du colonel Sandherr, à la tête du service des renseignements. Vous savez quelles découvertes il y fit dès qu'il s'occupa de cette affaire. Il commença par reconnaître la piste d'un nouveau coupable, puis il constata que c'était le vrai et l'unique coupable et, enfin, il se trouva devant l'inanité monstrueuse des preuves recueillies dans le fameux dossier secret.

Ce jour-là, quand, dans la droiture native de son âme, il alla s'adresser à ses chefs pour leur demander de faire justice et de faire droit, il se heurta à la lâcheté de quelques-uns, à la complicité scélérate des autres et à la volonté de tous de ne pas réparer une faute qui, depuis ce moment-là, était devenue un crime. (*Applaudissements.*)

Disgracié, éloigné du Ministère, on le promena d'un bout à l'autre de la France dans une mission pour rire ; puis on lui fit franchir la Méditerranée et l'on envoya en Afrique dans l'espoir qu'il rencontrerait sur son chemin quelque balle intelligente et opportune.

Pendant ce temps, Scheurer-Kestner, travaillé depuis le début par un doute rongeur, cherchait, s'informait de tous les côtés et finissait par constater d'abord l'illégalité de la condamnation, puis l'innocence du condamné, et enfin il était mis sur la piste du vrai coupable.

Les trois lignes d'approche semblaient à la veille

de se joindre ; nous pouvions croire que la révision allait se faire dans le calme, dans la majesté pacifique du droit. Nous nous trompions singulièrement !

C'est qu'en vérité, quand Scheurer-Kestner alla trouver le général Billot et s'entretint avec lui, quand Mathieu Dreyfus lança sa dénonciation, quand Picquart sentit que l'heure avait sonné où il était dégagé du scrupule du secret professionnel, ceux qui s'étaient chargés de la cause du droit, par leur loyauté même, se trouvaient singulièrement inégaux à l'égard de leurs adversaires.

C'était le moment où Scheurer-Kestner se laissait bernier, duper, calomnier par son *ami*, le général Billot. C'était la saison louche et sombre pendant laquelle Esterhazy, le traître, qu'on venait d'informer, après avoir passé par un moment de doute et de désespérance, et songé au suicide se trouvait réconforté par ses complices au Ministère de la Guerre ; et alors c'était lui qui prenait l'offensive, qui se promenait et qui promenait ses dossiers à travers les rédactions de journaux nationalistes ; c'était lui qui faisait chanter le Président de la République Félix Faure et le ministre de la Guerre Billot par les lettres qu'il leur adressait.

A ce moment, le trio du Bureau des Renseignements : Henry, Lauth et Gribelin, ayant revêtu des lunettes bleues, des barbes postiches et des déguisements variés, avec le concours du lieutenant-colonel marquis du Paty de Clam, s'en allait de vespasiennes en terrains vagues pour s'entendre avec le uhlan, pour convenir avec lui de ses faits et gestes, pour le recorder quotidiennement des phases de la procédure et lui dire ce qu'il devait répondre à des juges devenus, par ordre, des complices et des protecteurs.

L'opinion qui était empoisonnée jour par jour, goutte à goutte, tantôt par les mensonges, et tantôt par les silences de la presse immonde, l'opinion était

incertaine et inerte et nous avions devant le Parlement un gouvernement de lâches, de couards... (*Applaudissements*) le gouvernement de M. Méline. Ce gouvernement se réfugiait éperdument derrière la fiction de l'autorité de la chose jugée et cro yait avoir victoire gagnée quand il avait déclaré qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus.

Oui, nous avons traversé à ce moment des jours sombres, je dirais presque des jours de désespérance, dans lesquels on se demandait ce qu'il faudrait pour secouer la torpeur de la France et réveiller la conscience de la démocratie française.

Zola, lui, n'a pas traversé ces heures de doute et de désespoir. Rien ne le désignait d'avance pour se jeter à l'avant-garde dans cette grande bataille. Ce n'était pas un homme politique, il ne s'était pas mêlé des affaires publiques du pays, surtout, il n'avait jamais eu à la bouche ces formules sonores et retentissantes, ces hommages au droit, à l'idéal, à la liberté, à la Révolution, à l'aide desquelles tant de ceux, qui étaient muets et lâches et fuyards à cette époque, s'étaient hissés aux honneurs et jusqu'à la direction des affaires publiques.

Zola n'hésita pas.

Aussitôt qu'il se fut convaincu qu'il y avait un innocent à l'île du Diable, il se jeta dans la bataille. C'était d'abord sa sensibilité qui avait été mise en éveil ; il ne pouvait supporter la pensée de cet innocent qui vivait dans cet enfer, qui n'avait cessé de faire entendre sa protestation inlassée depuis le premier jour, qui ne pouvait plus même communiquer avec les siens ; mais un jour vint où Zola comprit qu'il y avait quelque chose de plus grand, de plus large et de plus haut que le sort d'un individu dans la grande bataille qui allait s'engager. Il comprit que ce qui était en jeu, c'étaient les principes mêmes de la Révolution française (*Applaudissements*), c'étaient

les garanties élémentaires que nos pères ont conquises pour les droits individuels.

Et alors, comme c'était encore un homme naïf et simple, comme il avait foi dans la raison, il s'imaginait qu'il lui suffirait d'apporter ses preuves, qu'il lui suffirait d'écrire des lettres au Président de la République ou bien encore de publier des articles dans les journaux, et que la conscience française se réveillerait et que le droit se ferait. Quel ne fut pas son étonnement, son scandale, quand il vit au contraire, au moment où les preuves s'accumulaient, quand chaque jour nous apportait un indice nouveau de l'innocence de l'un et de la culpabilité de l'autre, que toutes les forces sociales de ce pays étaient attachées à maintenir un verdict inique ! Quel ne fut pas son étonnement quand il eut compris qu'il aurait beau s'adresser au Président de la République, Félix Faure, qu'il aurait beau faire appel à ce premier magistrat élu de la démocratie française, lui parler justice et vérité, qu'il ne recevrait jamais de réponse de l'Elysée !

Mais quand il eut mesuré les difficultés de la tâche, quand il eut compris que nous avions contre nous non pas seulement toutes ces forces sociales coalisées, non pas seulement le Président de la République et sa maison civile et militaire, non pas seulement le Parlement tout entier dans lequel on entendait quelquefois retentir des voix... et ce n'était pas seulement la voix de M. Cavaignac, celle de M. Méline et celle de M. de Mun, c'était aussi celle de certains démocrates avancés qui ne trouvaient autre chose à dire que de demander qu'on prit des mesures contre la conspiration des sans-patrie et qu'on nous fit rentrer dans l'ancre d'où nous avait fait sortir l'argent de l'étranger ; quand il eut compris que nous n'avions pas seulement contre nous la magistrature, l'armée, mais que nous avions aussi contre nous l'opinion publique empoisonnée dans ses sources, Zola se dit

qu'il n'y avait qu'un seul moyen de sortir d'une telle situation. Il y a des jours où ce sont les actes révolutionnaires qui s'imposent ; Zola fit un de ces actes.

L'air était vicié, empoisonné. Nous étions en quelque sorte enfermés dans un vase clos. On ne pouvait plus respirer. Zola, au risque de se blesser, de s'enganglanter la main, brisa la vitre, se blessa grièvement lui-même, mais lança dans la rue son appel éloquent à la démocratie. (*Applaudissements.*)

Cet acte révolutionnaire, ce ne fut pas seulement l'acte d'énergie et de courage qu'il avait médité, dont il avait mesuré d'avance la responsabilité et les conséquences. Par une intuition merveilleuse de son génie, on peut dire que dans son « J'accuse », dans ce réquisitoire des premiers jours de janvier 1898, il a vu toute la vérité, deviné tout ce qui s'était passé, dénoncé tous les coupables, marqué au fer rouge tous les criminels. Il ne s'est pas contenté de lancer sa protestation au profit de l'innocent qu'il défendait, il ne s'est pas contenté d'accumuler les preuves, il ne s'est pas contenté de déchirer tous les voiles et de montrer depuis le premier jour la conspiration dont le colonel Du Paty de Clam avait été, comme il disait, l'artisan diabolique, il ne s'est pas contenté de cela, il a posé la question sur le terrain où il fallait la poser. Il a montré qu'il s'agissait non pas d'un cas isolé, individuel, mais d'un cas symbolique, que ce n'était pas une iniquité, que ce n'était pas une injustice, mais que c'était toute l'iniquité et toute l'injustice que nous allions combattre. (*Applaudissements.*)

Zola, je vous l'ai dit, s'était rendu pleinement compte des responsabilités qu'il encourait, ou plutôt il avait voulu encourir ces responsabilités. La preuve c'est que c'est lui-même à la fin de son « J'accuse » qui indiquait les articles du Code à l'aide desquels on pouvait le poursuivre. Ce qu'il demandait, c'était une poursuite, mais une poursuite large, à ciel ou-

vert, dans laquelle la défense eut tous les droits, pût apporter tous les témoignages, toutes les preuves, faire éclater la plénitude de la vérité.

Eh bien, vous le saviez d'avance, ce n'était pas ce que voulait le gouvernement de M. Méline. Ce gouvernement se demanda s'il ne valait pas mieux ne pas poursuivre. Il se sentit pourtant contraint d'interrompre un semblant de poursuite, mais il ne permit au Conseil de Guerre de ne poursuivre qu'une seule ligne artificieusement détachée dans le réquisitoire de « J'Accuse », et il eut soin de composer la Cour d'une façon qui le garantissait contre les discussions libres au cours de ce procès. Il ne s'est pas contenté de confier le siège du Ministère public à un magistrat qui ne s'était signalé jusque-là que pour avoir descendu à coups de fusil un de ses justiciables d'un toit où il s'était réfugié, mais il a été chercher dans les rangs de la triste magistrature prête à toutes les besognes, un homme qui restera dans l'histoire parce qu'il a usé sans cesse, pour barrer le chemin à la vérité, de cette formule révoltante : « La question ne sera pas posée », le président Delegorgue.

Toutefois on n'avait pas encore assez confiance dans ces deux hommes qu'on avait choisis l'un pour requérir, l'autre pour présider, et alors on avait composé savamment la salle d'audience.

Vous savez qu'à ce moment le barreau de Paris, sauf quelques rares exceptions, se distinguait en corps par sa lâcheté nationaliste. (*Applaudissements.*) On avait chargé je ne sais quels membres obscurs de ce barreau de recruter l'auditoire. Ils distribuaient des billets et c'étaient des militaires en uniforme et en civil qui venaient s'asseoir en foule dans le prétoire. Lorsque Zola, ses défenseurs, ses co-accusés, les témoins de la défense avaient à prendre la parole, c'était au milieu des menaces et presque sous les coups qu'ils le faisaient.

Pendant ce temps, la presse immonde continua,

son œuvre ; chaque jour elle aboyait à la mort, chaque jour on recrutait dans je ne sais quels bas fonds une meute qui venait aux abords du Palais de Justice et se tenait prête à assassiner les témoins de la vérité ou les inculpés.

Emile Zola, qui était déjà un grand citoyen, devint un héros au cours de ces semaines. Ceux qui n'ont pas vu son sang-froid, l'intrépidité avec laquelle il affrontait ces audiences et les menaces de la tourbe stipendiée, ne savent pas ce qu'est la magnanimité civique d'un grand et bon citoyen... (*Applaudissements.*)

Il avait vu que son entreprise était vaine pour le moment, qu'on ne lui permettrait pas de faire la lumière, qu'on fermerait toutes les issues. Chaque fois qu'on voulait poser une question décisive, on imposait silence à ses avocats. Chaque fois au contraire, qu'un des témoins de l'autre parti se lançait dans je ne sais quelles dissertations, ou digressions, ou diversions, après je ne sais quelles menaces ou quelles mensongères révélations, tout lui était permis. Et puis, le verdict, on le savait, était écrit d'avance ; il était écrit d'avance parce qu'un jury intimidé, apeuré, n'acquittera jamais celui qui est amené devant lui par les puissances sociales coalisées.

Ce n'était pas assez : on avait senti, malgré tout, une sorte de frémissement de doute parmi les jurés ; on s'était demandé s'ils iraient jusqu'au bout, s'ils oseraient condamner après tout ce qu'on leur avait fait apercevoir des crimes commis dans l'ombre, et alors ce fut cette scène inoubliable, quand Henry apporta et déballa son faux historique, et quand les généraux vinrent menacer la France des pires désastres si elle avait l'audace de vouloir faire la loi chez elle.

C'en était fait, Zola était condamné.

Mais Zola n'était pas de ceux qui renoncent à la

lutte pour une première défaite. Il voulait donner à la France, en même temps qu'une leçon d'énergie révolutionnaire, une leçon d'obstination légale, d'opiniâtreté dans la lutte par le droit. Il alla donc devant la Cour de Cassation. Il se trouva que ceux qui avaient rédigé cet arrêt ne connaissaient pas suffisamment le Code duquel ils tiraient des armes contre la justice, le droit et la liberté, et il se trouva aussi qu'il y avait à la Cour de Cassation un magistrat digne de ce nom, un vieux républicain, demeuré fidèle aux principes d'autrefois, qui n'entendait pas devenir l'esclave de l'antisémitisme et du nationalisme et qui conclut courageusement à la cassation ; c'était le procureur général Manau... (*Applaudissements.*)

L'affaire allait venir devant une nouvelle juridiction, c'était à Versailles ; on avait eu soin de recruter de nouveaux magistrats *ad hoc*, choisis spécialement, triés sur le volet. C'était, pour présider, un magistrat taré que le Gouvernement tenait dans sa main, et c'était à côté de lui un procureur général, suffisamment plat et valet, pour que tous deux fussent prêts à rivaliser pour faire toutes les besognes et pour rendre par ordre tous les arrêts qu'on leur dicterait.

La question qui se posait à ce moment était celle de savoir s'il valait la peine de livrer une fois de plus un combat perdu d'avance, s'il valait la peine de renouveler l'épreuve qu'on venait de traverser. Les conseils de Zola décidèrent que, dans l'intérêt de la cause, afin de ne pas fermer toutes les issues, afin de se réserver une suprême ressource, il valait mieux que Zola se dérobat, quittât la France et passât en Angleterre.

Je crois qu'on n'a jamais imposé à Zola de sacrifice plus douloureux ni qui lui coûtât plus. Il aimait le danger, il détestait jusqu'à l'apparence de la timidité, il voulait aller jusqu'au bout. On lui fit com-

prendre que c'était un devoir, un sacrifice nécessaire, que c'était le plus grand service qu'il pût rendre à sa cause. Il obéit, le cœur serré. Il alla en Angleterre.

Il passa loin de la lutte, loin de son pays, loin des siens, isolé, ces longs mois d'attente.

Ah ! qu'on comprendrait donc bien qu'il eût été désespéré pendant ces longs mois ! qu'on comprendrait que sa littérature s'en fut ressentie ! Il s'était lancé avec un vaillant optimisme dans la bataille ; il n'avait reçu que des coups et il voyait que la justice était sur le point de succomber. Eh bien ! c'est à ce moment-là, précisément, pendant ces longs mois d'attente en Angleterre, que la dernière évolution de son talent s'est accomplie ; c'est alors que Zola a fini par découvrir, avec une sérénité de voyant, les sublimes perspectives de l'avenir. Il s'est consolé des iniquités, des injustices, des vilénies, des attentats du présent en se représentant l'avenir de justice et de liberté auquel il aurait contribué, pour sa part, par ses actes et ses souffrances. Il jeta alors les fondements de la tétralogie romanesque qu'il devait écrire dans ses dernières années, il se prépara à donner au prolétariat français l'épopée prophétique de son avenir.

Après avoir été héroïque dans l'action, il rentra en France simple comme autrefois, désintéressé comme autrefois ; ce n'était pas les coups d'épingle misérables auxquels on s'était livré sur lui lors de son exil, qui avaient pu altérer son humeur magnanime, et quand un jour vint où une institution d'asservissement national que Napoléon I^{er} a créée, et que la République n'a pas encore balayée, où la Légion d'honneur se déshonora en suspendant Zola, il n'y fit même pas attention et il ne daigna même pas s'étonner qu'il se fut trouvé si peu de Français pour faire le geste libérateur et pour détacher de leur boutonnière le petit ruban rouge qu'ils portaient et qui

était devenu le symbole d'un honteux esclavage moral. (*Vifs applaudissements.*)

Rentré en France, on aurait pu croire que la période d'activité combative de sa vie était terminée, il n'était pas de ceux qui se poussent à l'honneur après avoir été au premier rang dans la bataille ; il continua jusqu'au bout ses efforts, il fut de ceux qui n'ont pas admis qu'on brisât l'élan révolutionnaire qui s'était saisi de la France pour la jeter à la justice et que la politique néfaste intervint pour imposer l'amnistie. S'il a été de ceux qui ont protesté contre cette mesure, ce n'est pas parce qu'elle arrachait quelques grands coupables au juste châtiment : c'est parce qu'elle portait une atteinte irréparable à la conscience française, parce qu'elle violait le principe sacré de l'égalité de tous devant la loi et parce qu'une fois de plus la politique allait paralyser la justice. Il protesta donc avec force.

A partir de ce moment, il ne se mêla plus guère aux grandes agitations extérieures, il préférait continuer son travail solitaire, achever son grand œuvre, cette série majestueuse de romans ; mais chaque fois cependant qu'il avait l'occasion d'aller donner un encouragement à ceux qui marchaient dans la même voie que lui, nous l'avons vu s'arracher à sa solitude. C'est un des souvenirs qui me réconfortent et m'honorent le plus que celui du jour où il a bien voulu venir célébrer mon élection en 1902, où j'ai eu la joie de recevoir, en même temps que le témoignage de la glorieuse amitié d'Anatole France, la consécration suprême d'Emile Zola, de recueillir les dernières paroles qu'il ait prononcées en public. Aussi c'est un hommage ému de reconnaissance personnelle que je viens lui apporter en même temps que l'hommage de gratitude de la démocratie entière. (*Applaudissements.*)

Emile Zola, à ce moment là, ne se sentait peut-être plus sous la pluie d'outrages quotidiens de la presse

qui, pendant tant d'années, ne l'avait pas épargné un seul jour, ni dans sa personne, ni dans celle de ceux qui lui étaient chers ; on avait pris une autre voie pour l'attaquer ; c'étaient dans ses intérêts personnels, on essayait de ruiner celui qu'on n'avait puni déshonorer ni décourager.

A ce moment là, malgré tout, c'était la sérénité d'un beau soir. Emile Zola envisageait avec un calme, une hauteur, une magnanimité incomparables, toutes les questions qui se posent devant la démocratie française. Il avait le droit de jouir de cette paix sublime, parce que l'héroïsme que je viens de retracer n'avait pas été un incident dans sa vie, mais bien le couronnement de sa carrière. S'il avait accompli cet acte, s'il avait été l'artisan de la justice, c'est parce qu'il avait été un des plus grands, des plus passionnés, des plus sincères amants de la vérité. Il était venu dans la littérature à un moment où le romantisme expirant ne donnait plus que des métaphores vides et des boursoufflures, il avait fondé le réalisme et renouvelé du coup les sources de l'imagination. Penché sur la réalité, il avait su en faire jaillir la grande poésie, parce que personne n'avait comme lui le sens des grands symboles, l'instinct des foules frémissantes. Il a fait de la poésie avec de la réalité, comme plus tard il a fait de la justice avec de la vérité. (*Applaudissements*).

Il a disparu soudainement par une mort brutale et imbécile, mais il a laissé derrière lui non pas seulement ses œuvres immortelles, mais un acte non moins immortel. Et cet acte n'est pas un hasard, il est dans la lignée et dans la filiation légitime de ses œuvres.

Il est en France, à l'heure actuelle, des hommes qui sont tenus plus que les autres d'être fidèles à la mémoire et de suivre l'exemple de Zola. Dans une large mesure, nous, la Ligue des Droits de l'Homme, nous sommes les fils de « J'accuse ». Dans ce réquisitoire Zola a invoqué la Déclaration des Droits d

l'Homme et c'est à l'ombre de ses principes qu'il est placé. Aujourd'hui nous sommes plus de 50,000 ; 600 sections couvrent la surface du pays et j'ose dire qu'en dépit des mensonges accumulés depuis le premier jour, nous avons été, nous sommes et nous serons fideles jusqu'au bout à l'esprit d'Emile Zola. C'est que, comme lui, nous ne sommes pas lancés dans la bataille pour un homme seulement, mais pour une grande cause. On a dit et répété que nous n'avions pris l'offensive et que nous ne nous étions jetés dans le combat que parce qu'il s'agissait d'un homme fortuné, d'un privilégié, de quelqu'un qui pouvait fournir le nerf de la guerre, et on n'a pas voulu comprendre que si nous avions fait appel à la démocratie française entière, si nous avions osé aller d'un bout à l'autre de ce pays secouer tous les préjugés, réveiller toutes les torpeurs et toutes les consciences endormies, c'étaient parce qu'il s'agissait d'un cas type, c'était parce que beaucoup d'entre nous avaient entrevu à la lueur de cette affaire tous les abîmes d'iniquité que recouvre notre société. Et alors ils prirent vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur conscience, de la démocratie, l'engagement de travailler pour la réparation non-seulement de l'injustice initiale, mais de toutes les iniquités analogues., (*Applaudissements.*)

Ah! citoyens, plus que jamais, en un soir comme celui-ci, nous avons le droit de dire « Bienheureuse affaire ! » Bienheureuse affaire, non-seulement parce qu'elle nous a donné l'exemple splendide de l'héroïsme de Zola et d'autres grands citoyens, mais encore par ce qu'elle a fait de positif pour ce pays et pour la démocratie républicaine.

Ah! nous savons tous où en était la France quand ce coup de foudre a retenti. Nous nous souvenons tous de ce qu'était la République à ce moment là. Nous savons comment on avait fait accroire à des républicains, dont quelques-uns étaient sincères, que

la République peut exister sans être fidèle à sa raison d'être, qu'elle n'est pas un principe et qu'elle peut se contenter d'afficher sa devise sans essayer de l'appliquer de jour en jour dans une législation de plus en plus inspirée de l'esprit de la Révolution.

On ne se contentait pas de nous préparer une république qui aurait été une république cléricale, une république espagnole, je ne sais quelle république de l'Equateur ou du Pérou ; on avait ouvert la porte de la cité aux pires ennemis de la révolution et c'étaient les ralliés qui nous gouvernaient avec M. Méline ; le cléricanisme était en train de prendre une revanche sourde de l'Etat laïque. Le patriotisme dégénérait en cette caricature obscène qui a nom le nationalisme. L'armée, qui n'est guère qu'une caste campée en pleine démocratie, prétendait renouveler les traditions des prétoriens et nous imposer, avec le droit de se juger elle-même, je ne sais quelle justice qui n'était pas la justice et je ne sais quel droit qui n'était pas le droit. Et puis beaucoup de républicains s'étaient laissé dire que l'ennemi était à gauche, et qu'il était nécessaire de mettre hors la loi, de traquer ces bons citoyens, ces bons républicains, ces fils légitimes de la Révolution que sont les socialistes. Heureusement le coup de foudre a retenti et la démocratie française s'est réveillée. Elle a commencé par reconnaître dans l'ombre, guettant la république, tout prêts à s'emparer d'elle et de son gouvernement, nos deux ennemis éternels : les cléricaux et les prétoriens. Elle a repris la lutte et porté quelques coups décisifs.

Oh ! je ne prétends pas que l'œuvre soit achevée, mais elle est commencée, c'est déjà quelque chose. Nous avons commencé à réaliser enfin l'idéal nécessaire de l'état laïque, à imposer la loi de la société républicaine à l'église, et à frapper le cléricanisme comme un ennemi de l'ordre public.

Oh ! je sais tous ce qu'il y a encore à faire pour

achever notre œuvre. Dans la lettre que je lisais tout à l'heure, Anatole France nous rappelle, par exemple, que les Conseils de guerre subsistent toujours ; je le sais, je ne prétends pas que nous ayons tiré toutes les conséquences de la grande crise que nous avons traversée, mais il y a quelque chose de nouveau, et ce quelque chose de nouveau, nous pouvons dire que nous le devons et à Emile Zola et à l'Affaire. (*Applaudissements.*)

Ce que je sais, c'est qu'il y avait un malentendu redoutable entre deux grandes fractions de la démocratie. Il y avait d'un côté des républicains sincères qui s'imaginaient qu'il ne leur restait plus qu'à se reposer sur les conquêtes de leurs pères. Ils croyaient qu'une révolution peut être jamais achevée et il s'imaginaient qu'une révolution peut-être légitime, quand elle ne se continue pas jusqu'à la réalisation pleine et entière de son idéal intégral. Puis il y avait les socialistes, qui étaient mis hors de la cité républicaine et qui pouvaient être tentés de s'imaginer sous ces persécutions qu'ils n'avaient pas besoin de l'atmosphère républicaine pour leurs poumons. Ces malentendus ont disparu. La démocratie française qui pouvait se demander : Ai-je bien eu besoin de livrer tous ces combats ? Ai-je bien eu besoin de faire tous ces sacrifices, de verser tout ce sang prolétarien pour arriver à je ne sais quelle république bourgeoise ? — la démocratie française a compris qu'elle ne pouvait être fidèle à la grande révolution du passé qu'en la continuant dans le présent et dans l'avenir ; elle a compris que si nos pères ont établi les institutions de liberté, c'est à nous de les compléter et d'accomplir enfin la révolution de justice, la révolution sociale... (*Applaudissements.*)

C'est cette grande réconciliation qui s'est opérée à la suite de l'affaire et dont Emile Zola a été un des plus glorieux artisans. Il s'est trouvé que cet homme qui ne professait à aucun degré le patriotisme imbé-

cile et sauvage des patriotes professionnels (*Applaudissements*), qui haïssait comme nous la guerre et les jeux sanglants de la force et du hasard, il s'est trouvé que cet homme qui devançait de ses vœux le temps de l'unité du genre humain, qui était internationaliste comme nous, a rendu à la France ce grand service de lui redonner le prestige et l'autorité morale qui commençaient à lui faire défaut.

Ah! il en est qui s'imaginent que c'est grandir la France et que c'est la servir que de l'agenouiller comme la fille aînée de l'église! Zola, lui, a affirmé et prouvé qu'elle ne serait grande et forte, que quand elle se dresserait comme la fille aînée de la Révolution.

Quand à nous, nous ne pouvons mieux rendre l'hommage ému et pieux qui est dû à sa mémoire qu'en prenant devant nous-mêmes, devant la démocratie française, devant le monde entier, l'engagement d'imiter son exemple et d'aller jusqu'au bout dans la voie qu'il nous a ouverte par son acte révolutionnaire.

Pendant de longues minutes, la foule acclame M. Francis de Pressensé. C'est une ovation enthousiaste qui se renouvelle à plusieurs reprises et qui produit une impression des plus émouvantes.

M. Manau, premier président honoraire de la Cour de Cassation, s'étant trouvé dans l'impossibilité de venir à Paris, lecture est donnée de son discours par M. Mathias Morhardt.

Émile Zola devant la Justice par M. Manau

Premier Président honoraire de la Cour de cassation

Retenu au chevet de ma femme très souffrante, j'aurai le très profond regret de ne pouvoir me joindre à la manifestation démocratique qui doit

célébrer, les 1^{er} et 2 octobre prochains, soit au Trocadéro, soit au cimetière, le second anniversaire de la mort d'Emile Zola.

Mais, à défaut de ma personne, vous me demandez quelques pages que vous désirez lire au cours de la soirée du 1^{er} octobre, « convaincu, dites-vous, que je tiendrai à apporter de nouveau mon juste témoignage en faveur de celui à qui l'idée républicaine doit de s'être si énergiquement ressaisie. »

Je me fais un devoir bien doux de répondre à votre appel; ce ne sera pas en quelques pages pouvant empiéter sur les droits des orateurs qui tiendront à rendre à la mémoire de Zola l'hommage que mérite sa gloire littéraire et politique; ce sera en quelques lignes qui suffiront pour exprimer les sentiments persistants de reconnaissance et d'admiration que je conserve et que je tiens particulièrement à exprimer pour ce grand citoyen, pour cet illustre et courageux auteur de « J'Accuse ».

Je tiens, plus que personne, à rappeler, après vous, que c'est lui qui a dénoncé à la face du pays les mensonges, les forfaitures et les crimes, hélas! désormais impunis, qui ont permis d'envoyer au bagne un homme illégalement et injustement condamné! (*Vifs applaudissements.*)

Je tiens à rappeler que c'est cet homme innocent que ces criminels y ont fait maintenir pendant quatre ans, le soumettant à des tortures physiques et morales, aussi imméritées qu'illégales et par suite coupables; malgré tout, il a pourtant survécu, dans l'espoir fortifiant d'assister, un jour, au triomphe (fut-il tardif) de l'immanente justice, et d'en recueillir le bénéfice.

Complètement libre aujourd'hui, comme citoyen, de ma pensée, de ma parole et de mes espérances, je suis heureux de pouvoir dire ceci: « J'attends avec la plus entière confiance l'heure suprême de réhabilitation qui couronnera enfin l'œuvre judiciaire et

légale que je m'honore d'avoir continuée, après Zola, avec toute l'énergie et toute la sérénité de ma conscience, malgré tous les obstacles, toutes les injures et toutes les calomnies sciemment voulues, aussi méprisables que hautement méprisées, et vainement accumulées sur ma route comme sur la sienne. » (*Applaudissements.*)

Mais c'est à Zola que revient, avant tout, l'honneur d'avoir, aux risques et périls de toutes sortes, pour sa liberté, pour sa vie et pour sa fortune, et malgré les difficultés judiciaires qu'elle était destinée à rencontrer, commencé cette lutte formidable contre tant d'infamies.

C'est lui, en définitive, qui a réveillé tous les courages et excité les colères les plus légitimes. C'est lui qui a ainsi fait ouvrir les portes à la révision. Ce sera son éternelle gloire. C'est celle-là surtout que je tiens à proclamer. C'est un devoir qui s'impose à moi plus qu'à personne, éclairé que je suis par tous les documents de ce grand procès.

Il ne convient pas que je m'attarde sur les péripéties étranges et douloureuses que ces documents révèlent ! Ce n'est pas ici le lieu d'en donner les détails. D'ailleurs je n'ai plus qualité pour franchir la dernière étape. Ce devoir s'impose à d'autres dont je connais l'indiscutable impartialité et qui sauront, j'en suis sûr, légalement et consciencieusement la remplir, en présence des faits nouveaux qui leur seront soumis. (*Applaudissements.*)

Mais je veux dire, en terminant, quelques mots de l'acharnement avec lequel on a poursuivi ce malheureux Dreyfus.

Le souvenir d'une bien vieille histoire se présente tout d'abord à mon esprit. Il me rappelle cet axiome sanglant formulé par le grand-prêtre, à propos du sublime accusé traîné devant lui par une foule exaspérée, et lui disant pour la calmer : « Il est utile qu'un homme meure pour tout un peuple. » Et la

foule sauvage d'approuver, ne songeant pas, puis-
qu'on ne le lui enseignait pas, que lorsqu'un homme
est innocent et qu'il est injustement condamné, il
représente le plus grand des principes, la *Justice*, et
qu'il est de l'honneur du peuple de le sauver, au
lieu de le sacrifier. (*Applaudissements.*)

Puis voici le gouverneur qui, trouvant que l'ac-
cusé n'est pas coupable, veut le sauver, et propose à
la foule de lui substituer, comme le permettait la
loi, ce jour-là, un malfaiteur justement condamné.
La foule demande l'exécution de l'innocent et la
libération du coupable ! Et le coupable est libéré.

Or, qu'avons-nous vu de nos jours, avec quelques
différences dans les situations ? Deux hommes ont
été successivement accusés d'avoir commis un acte
de trahison constaté par un bordereau. Celui qui n'a
pas fait le bordereau a été condamné. Celui qui l'a
fait, et qui l'a avoué, a été acquitté. L'un est resté
cinq ans au bagne ! L'autre a été libéré ! Et même
glorifié. Ce n'est pas tout. Un jour, devant la pre-
mière juridiction du pays, on a entendu des témoins
qui ont osé dire : « Dreyfus est coupable par pré-
térition d'innocence ! » Ils ont osé dire cela devant
cette haute juridiction qui, par respect pour la
défense, casse les condamnations les plus graves et
les plus méritées pour le plus léger défaut de forme !

Il y a mieux, un ministre, un de ceux sur l'opinion
desquels les adversaires de Dreyfus ont le plus
insisté, a osé dire devant les mêmes magistrats :
« Quand même il me serait démontré que Dreyfus
n'a pas fait le bordereau, je n'en serais pas moins
convaincu de sa trahison ! » Comment un homme
de bon sens et de bonne foi peut-il formuler une
pareille monstruosité ? Est-ce que l'auteur du borde-
reau n'est pas invinciblement l'auteur de la trahison ?
Pourquoi donc Dreyfus a-t-il été condamné ? N'est-ce
pas parce qu'on l'a considéré à tort comme l'auteur
du bordereau ?

Il y a mieux enfin. On a osé écrire et publier « que Dreyfus était coupable d'être innocent, parce qu'il est responsable de l'agitation qu'a soulevée dans le pays la procédure de révision! »

Après cela il faut tirer l'échelle, passez-moi l'expression!...

Ce sont ces choses qu'il m'a paru nécessaire ou du moins utile de rappeler aujourd'hui. C'est autour de cette tombe ouverte, il y a deux ans, par une mort stupide et cruelle, qu'il convient de rappeler le grand acte de courage civique qui a suscité cette révision, et d'en orner le piédestal de sa statue. (*Applaudissements.*)

C'est autour de cette tombe qu'il est utile de manifester cette grande espérance qui remplit mon cœur et celui des amis de la Vérité! Le jour où cette espérance sera réalisée sera un jour de glorification, prévu déjà par moi, pour Zola, pour Dreyfus, pour la Justice et pour le brillant renom de la France!

Ce discours est accueilli par des applaudissements prolongés.

M. Paul Aubriot donne ensuite lecture du discours de M. Louis Havet :

Cc qu'a produit le « J'accuse »

M. Louis Havet

Professeur au Collège de France

Le lien précis entre Zola et la Ligue des Droits de l'Homme, c'est que la Ligue a été suscitée par le « J'Accuse ». C'est de l'auteur du « J'Accuse » que je parlerai; je laisserai de côté non seulement le Zola artiste, qui nous échappe en tant que ligueurs, mais même le Zola apôtre, dont les créations servent l'avenir auquel la Ligue travaille.

Les quelques hommes qui ont aperçu le vrai dès les premiers jours de 1898 n'oublieront jamais de quelle angoisse ils ont été arrachés par le « J'Accuse ». L'ignominie de la France — car la France, c'était alors Billot et Méline, — semblait définitive. Nulle propagande à espérer, sinon par la voie dérisoire des conversations entre amis et des correspondances individuelles. Bien avant que le pays se doutât quel crime on lui avait fait commettre, il fallait compter que l'innocent aurait succombé, sans avoir rien su, dans sa solitude illégale. Qu'allait-on voir sortir de la fraude publique, sinon un engrenage de lâchetés publiques, sinon l'effondrement moral, et par suite l'effondrement matériel, de la nation française ? C'est alors, non en 1870, que je me rappelle avoir distinctement désespéré, la grande trahison des pouvoirs publics étant autrement dangereuse que le commerce d'Esterhazy. La même oppression pesait-elle au même degré sur la grande âme du colonel Picquart ? Si réconfortant que puisse être l'héroïsme, je sais que Picquart respira plus à l'aise, dans sa cellule du Mont Valérien, quand, en y ouvrant *Aurore*, emportée le matin en hâte, il eut le saisissement et le bonheur d'y lire ces lignes, aussi modérées que terribles, où Emile Zola essayait d'excuser et de sauver les personnes, mais qui, malgré lui furent impitoyables, parce qu'elles étaient véridiques. (*Applaudissements.*)

Elles ne paraissent plus violentes, ces lignes du « J'Accuse », et cela suffit à montrer combien elles ont transformé le pays. Non seulement le capitaine Dreyfus leur doit de vivre encore, et de voir réhabilité en fait avant de l'être en droit, mais tout ce qui pense en France et dans l'univers a pu comprendre qu'il n'y a pas eu proprement d'affaire Dreyfus, puisque l'habitude n'est pas de désigner les grandes affaires criminelles par le nom de la victime. Tous ces hauts personnages, que le « J'Accuse » énumère

avec une réserve si clémente, qui aujourd'hui font le mort quand la plume ou la parole les traite de faussaires et de faux témoins, tout le monde sait ou sent maintenant que c'est pour eux, non pour Dreyfus, que la France a été bouleversée et mise en péril.

Le « J'Accuse » aurait produit des résultats plus grands encore, n'était la bassesse de la morale politique. Emile Zola, en déjouant par son acte immortel l'effort combiné du crime et de la réaction, avait servi à la fois l'innocence et la politique d'avenir. La grande affaire, rouverte grâce à lui, avait en elle une force bienfaisante. Par elle, la démocratie pouvait en finir avec l'esprit anticivique de la haute armée et avec l'esprit antifrçais de notre clergé romain. Jamis un plus admirable instrument ne se trouva mis à la portée d'un homme d'Etat capable de vues grandes, si la France en avait eu un. Vous savez qu'il n'y eut d'hommes que pour la petitesse. Vous savez qu'au lieu de saisir l'instrument d'une main hardie, on brisa l'instrument exprès, qu'une honteuse amnistie faite de sang-froid à long intervalle, fut inventée pour clore l'affaire et tranquilliser ceux qui en avaient fait une affaire politique, les factieux du dedans et l'Eglise étrangère. Ce n'est pas Zola qui répond de cette perfidie. Lui ne croyait qu'à la loyauté, lui n'a employé que la lumière, lui n'a servi que la vérité. Et si la vérité, la lumière et la loyauté n'ont pas donné encore tout ce qui devait logiquement sortir d'elles, et qui en effet achèvera un jour d'en sortir, il n'y a pas là de quoi désorienter notre confiance dans les principes, ni non plus de quoi troubler notre admiration et notre gratitude pour leur champion.

D'ailleurs, avons-nous bien le droit de nous plaindre des résultats acquis? Malgré l'effort des Lilliputiens politiques pour la faire avorter, l'œuvre de notre bon géant a déjà été singulièrement féconde. Songez d'abord au but immédiat, la résistance au

crime judiciaire. Sans le « J'Accuse », il est bien probable qu'à l'heure même où nous sommes, il aurait été impossible de porter l'affaire Dreyfus devant la Cour de Cassation. Nous ne serions pas à la veille de l'arrêt définitif ; nous ignorerions selon toute apparence la plupart des faits et quelques-unes des responsabilités principales. Esterhazy serait peut-être en France, peut-être en activité de service ; Boisdeffre serait toujours chef de l'état-major et Gonze sous-chef ; du Paty de Clam aurait eu de l'avancement, et le colonel Picquart aurait péri mystérieusement dans quelque aventure africaine, comme elle dont le général Leclerc le sauva, malgré les ordres. (*Applaudissements.*)

La Ligue aurait-elle pu se fonder ? Certes, ce ne serait pas notre Ligue sans cesse grandissante et de plus en plus hardie ; ce n'aurait pu être qu'une association modeste et timide d'un petit nombre d'hommes d'élite, un Scheurer, un Trarieux, et deux ou trois Duclaux, qui travailleraient lentement à réhabiliter la mémoire du capitaine Dreyfus, et qui, absorbés par cette œuvre de patience, ne songeraient à agir ni pour un Cyvoct ou un Loizemant, ni pour les enfants martyrs du Bon Pasteur, ni pour l'égalité civique par la suppression des tribunaux d'exception, ni pour la liberté religieuse par la dénonciation du Concordat. Tout ce que nous faisons d'utile, c'est au « J'Accuse » que nous devons de pouvoir le faire. Non que Zola, avant d'écrire, ait deviné que nous existerions un jour, et qu'il ait lancé son « J'Accuse » pour nous provoquer à naître. La grandeur de Zola, c'est qu'il a agi pour l'action elle-même, sans s'embarasser du bien inconnu qui se dégagerait du bien visible.

Justement parce qu'il n'a vu dans le vrai que le vrai, dans le juste que le juste, il a été plus puissant qu'il n'a jamais rêvé de l'être, et il a déterminé à son insu jusqu'à l'orientation politique du pays. Il l'a

déterminée, j'ai le droit de le dire, en ce sens que, sans la résurrection de l'affaire Dreyfus par le « J'accuse », cette orientation eût été indéfiniment entravée et même écartée. L'activité de la Ligue n'est qu'une parcelle de l'activité de la France; or c'est toute la France que le « J'Accusé » a remuée et remue encore, par une répercussion grandiose du petit choc initial. Sans le « J'Accusé », sans le dressement d'oreilles des bons citoyens, sans le débaillement de la Vérité, croyez-vous que nous aurions un ministère vraiment républicain et vraiment laïque? Croyez-vous que toutes les nuances de gauche auraient pu, pendant des années, faire bloc contre les droites et contre la droite honteuse? Ce qui s'est fait pour que la France fût maîtresse chez elle, Zola certes n'y songeait guère en janvier 1898, mais cela ne s'est réalisé que parce que Zola, en janvier 1898, a été sublime de droiture simple. Et ce qui se fera incessamment pour achever de nous libérer de Rome, Zola encore en aura été l'auteur, car si Zola eût assisté au crime en curieux, la séparation des Eglises et de l'Etat aurait été réservée à nos fils ou à nos petits-fils. Qui dont eût osé, en 1896, espérer qu'elle se ferait avant dix ans? Le miracle va s'accomplir, parce qu'un homme s'est chargé de pousser pour les autres le cri de la conscience. Non que le vigoureux maître fût un être surhumain, armé d'un pouvoir magique. Il lui a suffi d'être un homme et de montrer aux hommes où est le réservoir de la force inépuisable. (*Applaudissements.*)

Le bouillonnement d'esprit qui a commencé, il y a six ans, doit aboutir non seulement en matière politique, mais en matière sociale, en matière philosophique, en matière religieuse. Demain, on comprendra que les enfants du peuple ont droit à la culture, parce que seule la culture peut effacer en fait la distinction des classes. Demain, on comprendra que toute philosophie réside dans la science positive.

Demain, on comprendra que la religion est un droit de l'individu, mais que la religion ne regarde ni la société ni la famille. (*Applaudissements.*) Tout cela, je l'espère fermement, c'est la France qui l'enseignera aux autres peuples. Elle leur enseignera aussi, je l'espère encore, que tous les peuples doivent se sentir un seul peuple. (*Applaudissements.*) Si elle rédevient la grande initiatrice, si elle s'enivre de nouveau, comme au xviii^e siècle, de la chaleur et de la lumière de l'apostolat, qu'elle fasse son examen de conscience. Elle s'avouera qu'un homme a beaucoup fait pour elle au moment opportun, à l'heure où sa pensée était languissante, son ardeur éteinte, sa vigilance endormie, son espoir vulgaire. Elle se demandera jusqu'où elle a risqué de descendre, et elle mesurera sa grosse dette de reconnaissance envers le bon Français qui lui a dit : « Prends garde » ! (*Applaudissements prolongés et répétés.*)

Avant de passer à la seconde partie de la soirée commémorative, M. Francis de Pressensé donne lecture du télégramme suivant qu'il vient de recevoir du citoyen Jaurès :

Dépêche du citoyen Jaurès

Je vous prie d'associer mon respectueux hommage à l'hommage des citoyens réunis pour honorer le grand homme qui a réalisé héroïquement l'unité souveraine de la pensée et de l'action en faisant de la vérité le fond de l'art et la règle de la vie, la fierté des individus et la loi des sociétés.

JAURÈS.

M. Francis de Pressensé donne également lecture d'une lettre ainsi conçue, qu'Emile Zola adressait à un de nos amis le 29 mai 1898 :

Lettre d'Emile Zola

Paris, le 29 mai 1898.

Cher Monsieur,

Vous me demandez pour votre fils aîné, dont vous aller fêter la dix-septième année, et pour ses trois cadets, une lettre dans laquelle je leur dise où sont, selon moi, pour l'homme d'action, les sources des joies de la vie, et quelle est ma conception de la beauté morale.

Je ne puis que répéter ce que j'ai souvent écrit : j'ai mis toute ma vie dans le travail et je m'en suis bien trouvé. C'est le travail, c'est la pensée de mon œuvre, de mon devoir à accomplir qui m'a toujours tenu debout. C'est par le travail que j'ai connu toutes mes joies et je crois bien que, si je vauz quelque chose aujourd'hui, c'est grâce uniquement au travail. C'est par lui que se feront la vérité et la justice, et l'homme lui doit tout, son intelligence et sa vertu.

Je souhaite à vos fils d'être simplement des travailleurs, certain qu'ils seront ainsi en marche vers toutes les joies et toutes les beautés.

Et je vous prie de me croire, cher monsieur, votre bien cordial et bien dévoué.

ÉMILE ZOLA.

La seconde partie de la solennité du 1^{er} octobre, dont l'organisation avait été confiée à M. Alfred Bruneau, l'éminent compositeur et le collaborateur d'Emile Zola, a eu un succès considérable.

M^{llo} Nadia Boulanger, M^{me} Moreno, M^{lle} Jane Rabuteau, de l'Odéon, M. Engel, de l'Opéra, M^{me} Bathori, du théâtre de la Monnaie, M^{llo} Roch, de la Comédie-Française, M. de Max, M. Brémont et M. Alfred Bachelet, qui avaient bien voulu prêter leur concours à la Ligue des Droits de l'Homme, ont été vivement applaudis.

A onze heures et demie, la soirée était terminée. Et la foule se retirait lentement, très impressionnés par cette belle solennité.

La Manifestation du Cimetière Montmartre

Le dimanche 2 octobre a eu lieu la manifestation devant la tombe d'Emile Zola, au cimetière Montmartre, manifestation à laquelle le Comité central avait convié toutes les associations républicaines et tous les groupements ouvriers de Paris et du département de la Seine. Le rendez-vous avait été primitivement fixé à la place de la République, mais les travaux du Métropolitain rendant cette place impraticable, c'est sur la place de la Trinité que le cortège s'est formé et c'est de là qu'il est parti, par la rue Blanche, la rue de Bruxelles, la place et le boulevard de Clichy, vers le cimetière Montmartre.

A deux heures, plus de quinze mille républicains étaient massés sur la place de la Trinité, à l'entrée de la rue Blanche.

Grâce aux démarches que M. Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, avait faites auprès du Président du Conseil, les bannières des groupements ouvriers avaient pu être déployées.

Les membres du Comité central s'étaient réunis aux bureaux de « l'Humanité » d'où il se rendirent à la place de la Trinité, précédés d'une large couronne de roses et d'orchidées, sur laquelle se détachait l'inscription suivante :

*Au grand citoyen
Emile Zola
la Ligue des Droits de l'Homme*

M. Francis de Pressensé, indisposé à la suite de la soirée du Trocadéro, n'avait pu se rendre à cette manifestation.

Derrière la couronne on remarquait : MM. Ma-

thias Morhardt, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Georges Bourdon, Delpech, Freys-tatter, A. Kopenhague, D^r Sicard de Plauzoles, E. Tarbouriech, Gabriel Trarieux, membres du Comité central de la Ligue.

Derrière eux s'étaient groupées les sections du département de la Seine de la Ligue des Droits de l'Homme.

Plus loin, venait une délégation de l'*Humanité*, avec une grande couronne de chrysanthèmes roses et de reines-marguerites, portant comme inscription : *L'Humanité à Emile Zola*.

Suivaient une délégation de l'*Aurore* et de l'*Action*, avec une couronne d'immortelles rouges.

Le Comité exécutif radical et radical-socialiste était représenté par MM. Ferdinand Cahen, Carpot, J.-B Morin, vice-présidents du Comité, et Bouffandeau, secrétaire permanent.

Venaient ensuite le groupe de la Fédération des travailleurs municipaux de Paris et de la Seine, précédé de MM. Paul Brousse et Heppenheimer, conseillers municipaux ; le groupe des socialistes italiens ; la Fédération socialiste révolutionnaire de la Seine, le Comité républicain socialiste de Clignancourt ; la Jeunesse socialiste du 5^e arrondissement ; le P. S. F. du 6^e arrondissement ; les Travailleurs socialistes révolutionnaires du 12^e ; la Fédération des groupes socialistes du 15^e ; les Cercles d'Etudes sociales des quartiers des Epinettes, d'Amérique et de la Villette ; le Comité républicain socialiste indépendant des Grandes-Carières ; la Grande Loge de France ; les loges : les Trinitaires, les Cosmos, la Raison, la Ligue Fraternelle de Montmartre ; le Comité radical-socialiste de l'École Militaire, etc.

En passant rue de Bruxelles, devant la maison où est mort Emile Zola, le cortège salue respectueusement.

Au cimetière, pendant trois heures, le cortège a

défilé devant la tombe d'Emile Zola, près de laquelle se tenaient M. et Mme Alfred Bruneau, M. et Mme Desmoulins et quelques amis d'Emile Zola.

A six heures la manifestation était terminée sans incident.

La commémoration de la mort d'Emile Zola en province

Un très grand nombre de sections, ont tenu à célébrer le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola. Nous reproduisons dans l'ordre alphabétique des sections les communications qui nous sont parvenues jusqu'à présent au Comité central :

Alpes-Maritimes (Fédération des).

La fédération des Alpes-Maritimes a adressé à M. Francis de Pressensé la dépêche suivante :

« Fédération Alpes-Maritimes de cœur avec vous pour anniversaire Zola, prie président transmettre à Mme Zola expression de ses sentiments respectueux et du souvenir impérissable qu'elle garde du maître.

MONTEL. »

Ancy-le-Franc (Yonne). — Séance du 2 octobre 1904.

M. Devoise, professeur de philosophie au Collège de Coullommiers, a fait l'éloge du grand écrivain Zola dans une conférence souvent interrompue par des applaudissements.

A l'issue de cette conférence, tous les membres de la section et tous les membres du groupe radical-socialiste du canton d'Ancy-le-Franc se sont rendus à un banquet fraternel et démocratique, présidé par M. Villejean, député de l'arrondissement de Tonnerre, et l'adresse ci-dessous lue par M. Rouyer, vice-président de la section, a été acclamée par tous les convives.

« Les membres de la section d'Ancy-le-Franc de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen et du Comité radical socialiste d'Ancy-le-Franc, réunis le 2 octobre 1904, à l'occa-

sion d'un banquet démocratique ; considérant que le grand et immortel Zola en écrivant son formidable pamphlet *J'accuse*, a, d'une plume héroïque, sauvé l'honneur national ; qu'il a empêché les prétoriens en révolte de fausser du poids de leurs sabres, de leurs bottes et de leurs panaches les plateaux de la Justice ; envoie à la veuve de ce grand citoyen l'expression de leur plus noble admiration. »

Ensuite l'assemblée renouvelle au ministère d'action républicaine, et principalement à M. Combes, son entière confiance. Elle l'invite à persévérer et à lutter de toutes ses forces pour aboutir le plus promptement possible à la suppression du budget des cultes, à la séparation des Eglises et de l'Etat, et, enfin le virus cléricale extirpé de la Nation, à faire aboutir les réformes attendues.

Andancette (Drôme.)

La section d'Andancette a adressé à la Ligue des Droits de l'Homme, la dépêche suivante :

« La section d'Andancette s'associe à la grande manifestation organisée en l'honneur d'Emile Zola. »

« Le président : CHRISTOPHE. »

Angers (Maine-et-Loire).

La section d'Angers a adressé à M. Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Nous serons de cœur avec vous et les sections parisiennes pour commémorer la mémoire du grand citoyen qui, par son courage civique, sacrifiant son repos et sa popularité, n'a pas craint de dénoncer le mensonge et le crime, au moment où toutes les forces d'oppression et d'erreur avaient obscurci et faussé la conscience française.

« La vérité en marche » va bientôt rayonner éclatante. Si la mort injuste n'a pas voulu que l'un des premiers et des meilleurs ouvriers puisse contempler l'achèvement de son œuvre, le souvenir de son héroïque effort restera toujours vivant parmi nous et nous aidera à lutter pour la réparation de toutes les injustices qu'à son exemple la Ligue s'est donné mission de combattre.

« Pour la section angevine.

Le secrétaire, F. COGNÉ.

Angoulême (Charente).

La section d'Angoulême a adressé à Mme Zola la lettre suivante :

« La section angoumoisine de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à Mme Zola, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du grand écrivain et du courageux citoyen, l'expression de son souvenir ému et reconnaissant. »

Annonay (Ardèche). — Séance du 28 septembre 1904.

À l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de Zola, la section d'Annonay a adressé à M. Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, la lettre suivante :

« Annonay, 28 septembre 1904.

« Monsieur le Président,

« La section annonéenne de la Ligue des Droits de l'Homme s'associe de tout cœur à la manifestation que le Comité central organise dimanche à Paris, pour célébrer la mémoire de notre grand Zola.

« Il est bon, en effet, de rappeler à tous, par une cérémonie grandiose, ce qu'un homme a pu faire pour rendre témoignage à la vérité, alors que tant d'hommes s'efforçaient de l'étouffer et que l'immense majorité du peuple était trop abusée pour la reconnaître.

« Nous ne pourrions, à Annonay, entendre d'une bouche éloquente, l'éloge de celui qui, à une heure solennelle de notre histoire, jeta au monde le cri de sa conscience d'honnête homme, et réveilla la conscience de la France; mais nous aurons mieux que cela : nous évoquerons la parole du maître lui-même en relisant la lettre *J'accuse*, cette fière protestation, qui a mis Emile Zola au rang des grands hommes, et qui restera son plus pur titre de gloire.

« Veuillez agréer, etc.

« Au nom de la section d'Annonay :

« Le Président, Paul GÉAL.

« Le Secrétaire, E. ANTONIN. »

Arc et Isère (Savoie). — Séance du 2 octobre 1904.

Avec le concours d'un grand nombre de groupements républicains, la section de l'Arc et de l'Isère a commémoré, par une conférence et un banquet qui ont eu lieu à Saint-Pierre-d'Albigny, le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola.

Après avoir reçu à la gare MM. Chambon, député; Gimet, délégué de la Fédération des comités radicaux et radicaux-socialistes; Uranie Boisselier, président du « Sou des Ecoles laïques » de Montiers; Sollier, secrétaire de la section de Chambéry, et son collègue d'Aix, les ligueurs se sont rendus dans une salle d'école, où, sous la présidence de M. Gaulay, président de la section de l'Arc et de l'Isère, M. Vermale, avocat, a fait sur Emile Zola, une conférence éloquente et fréquemment applaudie.

Au banquet cordial qui a eu lieu ensuite, des discours ont été prononcés par MM. Gaulay, Gimet et Chambon, député.

Arras (Pas-de-Calais). — Séance du 24 septembre 1904.

I. La section d'Arras de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen félicite le Comité central de la décision qu'il a prise de commémorer chaque année la mort d'Emile Zola; elle s'associe de tout cœur à l'hommage de reconnaissant souvenir que les sections de la Seine iront porter le 2 octobre prochain sur la tombe du grand citoyen qui, dans des circonstances mémorables, a donné à la démocratie française et à l'humanité tout entière un si magnifique exemple de courage et de résistance à l'oppression.

II. La section d'Arras de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à Mme Emile Zola, à l'occasion du second anniversaire de la mort de l'illustre et généreux écrivain qui prit, il y a sept ans, une si large part à l'affranchissement de la conscience nationale, l'expression de sa profonde et respectueuse sympathie; elle s'associe de tout cœur à l'hommage de reconnaissant souvenir que les sections de la Seine iront porter, le 2 octobre prochain, sur la tombe du grand citoyen qui, dans des circonstances mémorables, a donné à la démocratie française et à l'humanité tout entière un si magnifique exemple de courage civique et de résistance à l'oppression.

Auxerre (Yonne).

La section d'Auxerre a adressé à M. Francis de Pressensé la dépêche suivante :

« Section Auxerre s'associe hommages rendus défenseur justice et vous prie exprimer à Mme Zola sentiments respectueux. Sympathie.

LE COMITÉ. »

Béziers (Hérault).

La section de Béziers a adressé à M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, la dépêche suivante :

« La section biterroise s'associe de cœur à la manifestation de reconnaissance que fait aujourd'hui la Ligue envers la mémoire du grand justicier que fut Emile Zola.

Le Président,
FRITZ HICKEL. »

Blanc (Le) (Indre). — Séance du 2 octobre 1904.

Les membres de la section du Blanc, réunis en Assemblée générale, se joignent au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, pour célébrer le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola, ce grand citoyen qui, dans une époque si troublée, n'hésita pas à donner l'exemple des vertus civiques.

Cahors (Lot). — Séance du 2 octobre 1904.

Dans sa réunion du 2 octobre 1904, la section de Cahors a entendu une intéressante conférence de M. Mazure, professeur d'histoire au Lycée, vice-président de la section, sur Emile Zola.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité : « La section de Cahors émet le vœu que le Conseil municipal réalise sans retard le vote qu'il a émis, il y a plus d'un an, sur la demande du citoyen Marmiesse, vote tendant à donner le nom d'Emile Zola à une des rues ou places publiques de la ville. »

Carnoules (Var). — Séance du 2 octobre 1904.

La section a organisé en l'honneur du deuxième anniversaire de la mort du grand Zola une conférence où les citoyens Laure, président de la Jeunesse laïque toulonnaise, et Reynier, secrétaire général de la Libre Pensée de Toulon, ont parlé de la vie et de l'œuvre de Zola. Les citoyens Clémenceau, sénateur du Var, et Martin, député, présidents d'honneur de la section, s'étaient fait excuser ainsi que le citoyen Claude, de Toulon.

A l'issue de la conférence, le citoyen Charles Fabre a présenté l'ordre du jour suivant qui a été adopté à l'unanimité des cent cinquante citoyennes et citoyens présents :

« La section de Carnoules de la Ligue des Droits de l'Homme

et les citoyennes et citoyens invités à la manifestation Zola envoient à la veuve de l'illustre et généreux écrivain qui prit une si large part à l'affranchissement et à la libération de la conscience humaine, l'expression de leur profonde et respectueuse sympathie ; ils prient le Comité central d'être l'interprète de cette adresse auprès de Mme Zola ; et félicitent chaleureusement les camarades Laure et Reynier qui ont contribué par leur parole à rehausser l'éclat de cette manifestation laïque et libre-penseuse. »

Castres (Tarn.)

La section de Castres a adressé à M. Francis de Pressensé la lettre suivante :

« Castres, le 3 octobre 1904.

« Monsieur le président,

« Les membres de la section castraise, réunis à l'occasion de l'anniversaire de la mort d'Emile Zola, se souviennent avec émotion des heures douloureuses où le grand écrivain, qui fut en même temps un grand citoyen, personnifia la conscience des honnêtes gens ; ils gardent pieusement la mémoire de Scheurer-Kestner, de Trarieux, de Duclaux et de tant d'autres disparus qui, à côté d'Emile Zola, poursuivirent avec un indomptable courage la réparation de l'iniquité ; ils envoient l'expression de leur respectueuse sympathie aux ouvriers de la première heure qui continuent, avec la même énergie le bon combat pour la justice et la vérité, à Jaurès, à Clémenceau, à Havet et à vous-même, monsieur le président, dont nous ne cessons d'admirer la vaillance et l'intrépidité ; ils félicitent enfin le Comité central tout entier d'avoir organisé l'inoubliable manifestation de ce grand anniversaire, et sont de cœur avec lui en cette circonstance.

« Pour la section :

« Le secrétaire général, GUIQUES. »

Cette (Hérault). — Séance du 2 octobre 1904.

La section de Cette s'est réunie à la mairie. Les citoyens Vien et Sallèle ont exposé l'œuvre laïque et sociale de Zola. L'ordre du jour suivant a été voté :

« La section de Cette de la Ligue des Droits de l'Homme et des libres-penseurs, les citoyennes et les citoyens, réunis à la salle des mariages, à l'occasion de la conférence sur E. Zola (sa vie et ses œuvres), s'associent de tout cœur aux manifes-

tations faites à Paris par le Comité central de la Ligue, en l'honneur de celui qui fut un moment la conscience humaine, et prient le Comité central de vouloir bien transmettre à Mme veuve Zola l'hommage de leur admiration et de leur sympathie. »

Collioure (Pyrénées-Orientales). — Séance du 2 octobre 1904.

La section de Collioure s'est réunie le 2 octobre 1904 pour commémorer le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola. M. Bounet, président de la section, a prononcé une allocution très applaudie. Puis lecture a été donnée d'une conférence par M. Febvay, receveur des douanes à Port-Vendres. Cette lecture a été couverte d'applaudissements.

Un punch a été ensuite servi, pendant que quelques membres de la section ont exécuté des chants.

Des toasts ont été portés au Président de la République; aux ministres Combes et Pelletan; aux sénateurs et députés républicains du département; au préfet, aux sections de la Ligue, au Comité Central, et à son Président, M. Francis de Pressensé.

La manifestation s'est terminée par le chant de la *Marseillaise*.

Esparron-de-Verdon. (Basses-Alpes). — Séance du 2 octobre 1904.

La section de la Ligue des Droits de l'Homme d'Esparron-de-Verdon, réunie en assemblée générale, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola, adresse au grand écrivain l'hommage de leur reconnaissant souvenir pour le grand citoyen qui n'est plus, mais qui néanmoins s'est rendu immortel non de cette immortalité dogmatique à laquelle nous ne croyons plus, mais de celle de l'avenir et qui traversera des siècles.

La section, douloureusement émue, adresse ses sympathies et respectueuses condoléances à Mme Vve Zola, la compagne du bon citoyen et du courageux champion du Droit et de la Vérité.

Excideuil (Dordogne). — Séance du 9 octobre 1904.

Dans sa séance du 9 octobre, la section d'Excideuil s'es associée à l'hommage rendu à Emile Zola par le Comité Centra

dans la journée du 2 octobre et a voté à l'unanimité une adresse de sympathie à Mme Zola.

Garéoult (Var). — Séance du 2 octobre 1904.

La section de Garéoult s'est réunie le dimanche 2 octobre, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Jeanselme, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Zola.

Le président, après avoir exposé le motif et le but de la réunion, retrace dans une conférence des plus intéressantes la vie et l'œuvre du grand écrivain devenu en même temps un grand citoyen, dont la Ligue célèbre si justement la mémoire. Il rappelle et glorifie les conditions dans lesquelles Emile Zola crut devoir s'arracher à son labeur acharné pour soutenir et défendre de toute son énergie et tout son talent une cause qui lui était étrangère, mais qui était essentiellement celle de la justice et de l'humanité.

L'orateur fait ensuite un bref historique des divers faits et circonstances, ainsi que du procès qui suivirent la publication si sensationnelle de la fameuse lettre : *l'Accuse*.

Cette conférence des plus écoutées et applaudie se termine par le vote unanime d'une adresse de très respectueuses sympathies à Mme Zola.

La section procède ensuite à l'examen des diverses questions l'intéressant.

Elle adopte en outre sur l'invitation du président le principe d'une souscription permanente pour les besoins de la Ligue et du Comité central.

Gattières (Alpes-Maritimes). — Séance du 3 octobre 1904.

La section de Gattières, réunie extraordinairement, le 3 octobre 1904, salue la mémoire d'Emile Zola, qui bravant tous les périls, dénonça l'œuvre infâme de mensonge et d'iniquité, et sut par l'admirable cri de sa conscience ouvrir à d'innombrables citoyens le chemin de la vérité ;

Adresse à Madame Emile Zola ses respectueux hommages et l'assurance de ses sentiments de profonde sympathie à l'heure où le souvenir de l'illustre écrivain, de l'homme courageux, juste et bon entre tous, vit avec plus d'intensité dans le cœur des membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, et prie le Président de la Ligue, le citoyen de Pressensé, de vouloir bien porter la présente motion à la veuve du grand citoyen.

Gex (Ain). — Séance du 20 octobre 1904.

La section de Gex de la Ligue des Droits de l'Homme s'est réunie sous la présidence de M. Berthilliet, vice-président, qui lit d'abord les lettres d'excuses de plusieurs membres et qui, parlant ensuite de la manifestation que le Comité central a organisée en l'honneur du deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola, retrace en quelques paroles bien senties l'œuvre de cet homme de lettres qui, avec son énergie *J'accuse*, réveilla la République qui allait sombrer dans les bras de la congrégation.

Pour terminer, le vœu suivant a été lu et adopté à l'unanimité.

« Les membres de la section de Gex de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis ce jour, 2 octobre, en séance ordinaire s'associent de tout cœur à la manifestation organisée à cette heure, à Paris, par les sections de la Ligue des Droits de l'Homme de la capitale en l'honneur du grand citoyen que fut Emile Zola.

« Ils adressent au Comité Central, promoteur de la manifestation, l'assurance de leur entier dévouement à la noble tâche que poursuit la Ligue, tâche à laquelle Zola s'attela dès la première heure avec le courage que l'on connaît. »

La section a voté une somme de 10 fr. pour le monument Zola, puis la séance a été levée.

Gray (Haute-Saône). — Séance du 2 octobre 1904.

Les membres de la section grayloise, réunis en assemblée générale, le 2 octobre 1904, après avoir écouté la lecture par le secrétaire de la lettre « J'accuse » et avoir pris connaissance de l'appel du Comité central aux associations démocratiques de Paris en vue de la commémoration du deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola, estiment que cet appel doit être entendu de tous ceux qui, ces années dernières ont vécu ces heures douloureuses où le Droit et la Justice étaient odieusement violés, les consciences effrontément trompées, le nationalisme et le cléricalisme triomphants.

Les membres de la section grayloise sont de cœur aujourd'hui avec les démocrates parisiens qui apporteront leur reconnaissant souvenir au grand citoyen qui n'est plus, à l'homme qui, presque seul contre tous, au moment où les plus violentes passions étaient déchaînées, a tenu tête à l'orage et, champion de la Vérité et de la Justice, a donné à la démocratie française un inoubliable exemple de courage civique et

de résistance à l'oppression, exemple si fécond déjà en heureux résultats.

Hyères (Var).

La section d'Hyères a adressé à la Ligue des Droits de l'Homme la dépêche suivante :

« Section Hyères célébrant anniversaire mort Zola s'associe à la manifestation universelle en l'honneur de cet illustre écrivain et grand justicier. »

Loir-et-Cher. — Séance du 2 octobre 1904.

Le Comité de la section départementale de Loir-et-Cher, réuni en séance, le dimanche 2 octobre, sous la présidence de M. le commandant Dimey, son président, après avoir pris connaissance de la lettre du Comité central, en date du 10 septembre 1904, s'associe de tout cœur à la manifestation organisée pour honorer la mémoire d'Emile Zola.

Maubeuge (Nord.)

La section de Maubeuge a adressé à M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, la dépêche suivante :

« La section de Maubeuge s'associe au Comité central pour adresser ses hommages respectueux et émus au grand justicier, au grand humanitaire que fut Emile Zola.

LALLEMANT. »

Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Séance du 2 octobre 1904.

A l'occasion du deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola, les membres de la section perpignanaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen se sont réunis en assemblée générale.

Le citoyen Caulas, président, a rappelé l'œuvre accomplie par le Maître, aussi grand citoyen qu'il fut grand écrivain, et a proposé à l'assemblée l'adoption de l'adresse suivante :

« Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (section de Perpignan), réunis en assemblée générale à l'occasion du second anniversaire de la mort d'Emile Zola,

« Saluent respectueusement la mémoire du grand écrivain qui fut l'honneur des lettres françaises et du courageux citoyen qui n'hésita pas à sacrifier son repos, son foyer, son honneur, sa fortune et même sa vie, pour défendre le Droit

méconnu et dont le verbe vengeur réveilla la conscience universelle, dénonça les crimes abominables dûs au déchaînement le plus effroyable des passions politiques et religieuses et finit par faire triompher la justice et la vérité.

« Ils adressent à Mme Emile Zola l'expression de leurs respectueuses condoléances pour la perte de celui que la France républicaine pleure avec elle et s'associent douloureusement à son deuil. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Léon Milhaud, avocat, a fait ensuite une intéressante causerie sur un entretien qu'il eut avec Emile Zola, en décembre 1897, alors que, délégué du comité électoral du IX^e arrondissement de Paris, il alla demander au Maître s'il accepterait d'être candidat aux élections législatives.

Emile Zola refusa d'entrer dans la vie politique, mais laissa comprendre à ses visiteurs que, de son cabinet de travail, il poursuivrait sa lutte pour le triomphe de la Justice et de la Vérité.

Quelques jours après, en effet, paraissait dans l'*Aurore* la fameuse lettre *J'accuse*, qui frappa d'étonnement tous les Français, de terreur les faussaires galonnés de l'Etat-Major et permit à la France de ne pas glisser dans l'abîme de honte dans lequel à leur profit, tous les partis de réaction voulaient la précipiter.

L'orateur termine en demandant, pour les cendres du Maître, les honneurs du Panthéon.

L'assemblée acclame le grand nom de Zola et la séance prend fin à trois heures.

Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). — Séance du 2 octobre 1904.

La section mussipontaine de la Ligue des Droits de l'Homme, le Cercle républicain, la section de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle, le Groupe socialiste et la Société de Libre pensée, réunis le 2 octobre pour commémorer l'anniversaire de la mort d'Emile Zola, adressent à Mme E. Zola l'hommage de leur respectueuse sympathie et l'expression de leur reconnaissance envers le grand citoyen Emile Zola, fidèle serviteur de la démocratie. Ils lui apportent l'assurance qu'ils ont toujours présente à la mémoire sa courageuse intervention pour la défense du Droit et de la Justice. Emile Zola restera pour eux un magnifique exemple de courage civique et de pur désintéressement.

Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais.) — Séance du 23 septembre 1904.

La section donne son assentiment moral à la solennelle manifestation du deuxième anniversaire de la mort du regretté Emile Zola.

Poujol (Le) (Hérault.) — Séance du 2 octobre 1904.

La section de la Ligue des Droits de l'Homme de Poujol, réunie pour commémorer la mort d'Emile Zola, adresse à sa veuve ses plus sincères condoléances.

Nous garderons à jamais le souvenir de cette belle action où un homme fortuné, heureux, sortit de sa quiétude et, n'écoulant que la voix de sa conscience d'honnête homme, ne craignit pas en signalant la grande injustice de s'attirer des haines et de nombreux ennuis.

S'il n'était déjà immortel par ses œuvres Emile Zola, cet intellectuel qui, comme Voltaire dans l'affaire Calas, a pris fait et cause pour le pauvre opprimé contre les éternels oppresseurs, le serait sûrement pour ce seul fait.

Puy (Le) (Haute-Loire.) — Séance du 1^{er} octobre 1904.

La section du Puy de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, convoquée pour le 1^{er} octobre, à 8 h. 1/2 du soir, après avoir entendu une belle et intéressante conférence de M. Justin Ranchet, professeur au Lycée, membre de la section, qui a fait partager à l'assemblée sa profonde admiration pour l'œuvre considérable de l'illustre écrivain et le haut caractère du grand patriote, adresse à Madame Emile Zola l'expression des respectueux hommages de tous ses membres, avec un souvenir ému et reconnaissant pour la mémoire de son cher défunt.

Remiremont (Vosges.) — Séance du 2 octobre 1904.

La section de Remiremont s'est réunie le 2 octobre 1904, à l'Hôtel-de-Ville, pour commémorer le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola. La réunion était présidée par M. G. Martin, président de la section, qui a rappelé, en une courte allocution, que cette date était aussi le 115^e anniversaire de la proclamation des Droits de l'Homme et du Citoyen.

M. Joseph Houot, secrétaire de la section, a fait ensuite une conférence sur Emile Zola.

L'assemblée a voté à l'unanimité l'adresse suivante à Mme Emile Zola

« I
d'Hom
Remi
anniv
tion d
mettr
pathi
écrit

RO
La s
plaire

« L
n'a pa
grand
tion de
« El
mais
cause

gieuse
ne lats
civilis

« D
la vie
dessus
clairv
lors, l
confon
élémen

« blocs
politig

« La
de 178

nité un
poigna
menson

« A
à tous
et néce
vérité
lointain

« Cl

« La section remiremontaise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en Assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville de Remiremont, le 2 octobre 1904, pour célébrer le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola et celui de la Déclaration des Droits de l'Homme, prie le Comité Central de transmettre à Mme Emile Zola l'expression de sa respectueuse sympathie et de sa profonde vénération pour la mémoire du grand écrivain et du grand citoyen que fut Emile Zola. »

Roanne (Loire).

La section de Roanne a adressé à tous les membres un exemplaire de la lettre *J'accuse* avec la lettre suivante :

« Cher Citoyen,

« La section roannaise de la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cru devoir laisser passer l'anniversaire de la mort du grand citoyen que fut Emile Zola, sans apporter sa contribution de reconnaissance à la mémoire de l'illustre disparu.

« Elle a décidé d'éditer à nouveau, pour la placer entre les mains de tous ses membres, cette page glorieuse qui fut la cause initiale du mouvement immense de rénovation religieuse et sociale qui, en ébranlant si fortement notre pays, ne laissa pas de se répercuter sur tous les points du monde civilisé.

« Du 13 janvier 1898, jour de la publication de *J'accuse*, la vie de la France fut changée. Ce cri puissant, lancé, au-dessus des clameurs des foules, par cet écrivain d'un génie si clairvoyant retentit au fond de toutes les consciences, et, dès lors, les forces du passé et les forces de l'avenir vaguement confondues dans la société se séparèrent brusquement et leurs éléments épars s'agrégeant peu à peu, formèrent ces deux « blocs » impénétrables qui se disputent aujourd'hui la vie politique de notre nation.

« La prise de la Bastille et tous les événements qui suivirent de 1789 à 1794, n'exercèrent pas sur les destinées de l'humanité une action plus profondément rénovatrice que cette lettre poignante criant la détresse d'un grand peuple empoisonné de mensonge.

« Aussi, le bureau de la section a-t-il pensé être agréable à tous les membres, en leur permettant de conserver ce noble et nécessaire appel d'un grand esprit en faveur des idées de vérité et de justice, tant obscurcies à cette époque déjà si lointaine, quoique si rapprochée de nous.

« Chaque année, il pourra à l'occasion du même anniver-

saire, éditer les autres lettres — lettre à la Jeunesse, lettre à la France, lettre à M. Brisson, etc... — toutes si brûlantes de passion que l'admirable écrivain publia au cours de l'affaire Dreyfus.

« Ce sera un excellent moyen de nous imprégner de la pensée de ce citoyen héroïque qui ne craignit pas de sacrifier la tranquillité de sa solitude à ce qu'il crut être le bien de son pays.

« Le président, Pierre PRÉNAT,

« 29 septembre 1904 ».

Ruoms (Ardèche). — Séance du 2 octobre 1904.

La section a organisé une réunion en l'honneur d'Emile Zola. Elle a décidé d'adresser à la veuve éplorée du grand champion de la justice, Emile Zola, l'assurance de ses plus vifs sentiments de sympathie.

La séance se termine par la lecture de l'énergique lettre *J'accuse*, accompagnée de quelques commentaires de circonstance.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

La section de Saint-Brieuc a adressé à la Ligue des Droits de l'Homme la dépêche suivante :

« La section de St-Brieuc s'associe de tout cœur à la manifestation d'aujourd'hui en l'honneur de Zola, grand écrivain et grand citoyen.

» ELDENSCHENK. »

Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme). — Séance du 2 octobre 1904.

Les membres de la section de Saint-Eloy-les-Mines de la Ligue des Droits de l'Homme et les membres présents des Comités socialistes, réunis le 2 octobre 1904, salle Brugère, pour célébrer le 2^e anniversaire de la mort d'Emile Zola; après avoir entendu la conférence du citoyen Baraduc, président de la section de Saint-Eloy; considérant que la vie privée de Zola, tout entière de travail et de scrupuleuse probité, ne saurait prêter à la plus légère critique; considérant que l'illustre romancier s'est efforcé, sa vie durant, de mettre en pleine lumière les souffrances de l'ouvrier, et, par suite, d'en hâter le terme; considérant enfin qu'en 1898, à l'époque où la réaction antisémite et nationaliste triomphante semblait étouffer la République et proscrire à jamais la liberté, il s'est

dressé, seul, devant elle, au nom du droit, de la justice, de la vérité et l'a obligée à reculer ; qu'à ce moment, il a été, selon la belle expression d'Anatole France « le porte-parole de la conscience humaine » ; flétrissent les calomnieux du grand citoyen, s'engagent à persévérer dans la voie qu'il a tracée et le comptent au nom des Bienfaiteurs de l'Humanité ; ils prient, en outre, le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme de vouloir bien transmettre à Mme Emile Zola l'expression de leur respectueuse sympathie.

Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). — Séance du 7 octobre 1904.

En reprenant, après les vacances, le cours de ses séances, la section de Saint-Hippolyte-du-Fort, réunie en assemblée générale, le 7 octobre 1904, tient à renouveler au Comité central l'expression de son entier dévouement, et à lui donner l'assurance qu'elle s'est associée de tout cœur à l'imposante manifestation qu'il a eu la louable pensée d'organiser en souvenir d'Emile Zola, cet éminent citoyen qui, par sa noble vaillance, a si puissamment contribué au progrès des idées de Justice et de Vérité dont la Ligue des Droits de l'Homme s'efforce de favoriser le triomphe.

Saint-Raphaël (Var). — Séance du 1^{er} octobre 1904.

La section de Saint-Raphaël s'est réunie à l'occasion de l'anniversaire de la mort d'Emile Zola.

Après quelques paroles de son président, le D^r Lagrange, lequel, en un langage ému, rappelle l'œuvre littéraire et sociale de Zola et son courageux dévouement pour le triomphe de la Vérité et de la Justice, la section déclare s'associer, de pensée et de cœur à l'hommage rendu à la mémoire du grand écrivain par les sections de Paris et des départements.

Thonon-les-Bains (Haute Savoie). — Séance du 2 octobre 1904.

La section de l'arrondissement de Thonon-les-Bains s'est associée de tout cœur à la belle manifestation du 2 octobre, glorifiant la mémoire du grand écrivain et du grand citoyen qu'était Emile Zola.

Thouars (Deux-Sèvres). — Séance du 24 septembre 1904.

I. La section de Thouars, réunie le 24 septembre 1904, s'associe de tout cœur à la manifestation qu'organise, pour les

1^{er} et 2 octobre, le Comité central, pour honorer la mémoire du grand écrivain et de l'homme de cœur que fut Emile Zola, prie le Comité central de transmettre à Mme Zola l'hommage de la respectueuse sympathie de la section thouarsaise.

Tournemire (Aveyron). — Séance du mois de septembre.

La section envoie un souvenir ému à la veuve d'Emile Zola ; elle s'associe à la grande manifestation qui ira porter sur la tombe de celui qui fut toujours l'apôtre de la Justice et de la Vérité, les regrets de tous les cœurs républicains.

Tours (Indre-et-Loire). — Séance du 6 octobre 1904.

La section de Tours a décidé d'adresser la lettre suivante à Mme Emile Zola :

« Tours, 18 octobre 1904.

« Madame,

« Au nom de la section tourangelle de la Ligue des Droits de l'Homme, j'ai l'honneur de vous donner connaissance du vœu suivant, adopté à l'unanimité par l'assemblée générale du 6 octobre dernier :

« Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme de Tours, réunis en assemblée générale le 6 octobre 1904, émettent le vœu que le nom d'Emile Zola soit donné à la rue et à la place de l'Archevêché.

« Je tenais, Madame, à porter à votre connaissance cet hommage rendu à la mémoire du grand citoyen que la France pleure encore, et à vous assurer de nos plus respectueux hommages.

« Le Secrétaire général : RENÉ BESNARD. »

Tricot (Oise). — Séance du 29 septembre 1904.

Les membres du bureau de la section de Tricot, ne peuvent, avec leurs regrets, que rendre le plus grand hommage à l'éminent et fécond écrivain, au grand penseur, à l'illustre et généreux apôtre de la vérité et de la justice et assurent ses nombreux amis, que nous professons la plus grande admiration pour son initiative de protestation dans sa lettre « J'Accuse ».

Nous associons tous les membres de la section et de cœur à la double et solennelle manifestation du Comité Central.

Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes). — Séance
du 2 octobre 1904.

Les habitants de Villefranche-sur-Mer et des environs, réunis en assemblée publique, pour commémorer le second anniversaire de la mort d'Emile Zola, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Deux années après la mort de l'auteur de « J'accuse » ; deux ans à peine après la publication de son admirable et prophétique roman *Vérité*, l'œuvre de justice réclamée au nom de l'humanité tout entière par Emile Zola est sur le point d'être achevée.

« Assemblés en réunion publique pour célébrer le second anniversaire de la mort de l'illustre écrivain, les habitants de Villefranche-sur-Mer expriment le regret que la loi d'amnistie du 24 décembre 1900 ne permette pas à l'œuvre de réparation d'être complète, puisque les principaux coupables, grâce à elle, pourront éviter le châtement de leurs crimes, et émettent le vœu que, du moins, les innocentes victimes ne continuent plus à supporter, lorsque le verdict définitif aura été rendu, l'effet des manœuvres infâmes dirigées contre elles, et reçoivent sans retard les compensations nécessaires.

« Cette solution, qui serait un suprême hommage rendu à la clairvoyance et à l'abnégation d'Emile Zola, est impérieusement exigée par les intérêts supérieurs de la justice et de la vérité. »

Lettres d'excuses

Un grand nombre de lettres d'excuses sont parvenues au Comité central. Citons notamment celles du colonel Picquart, de MM. Georges Clemenceau, Victor Basch, Octave Mirbeau, Albert Clemenceau, Fernand Labori, Paul Guieysse, Paul Painlevé, Jean Psichari, etc.

Voici le texte de la dépêche que M. Jean Psichari a adressée à M. Francis de Pressensé :

Retenu absolument à la campagne, m'associe avec enthou-

siasme à tous hommages à la grande mémoire qui nous réunit et nous anime encore.

PSICHAIR.

M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, a reçu du vice-président du Conseil municipal la lettre suivante :

Paris, le 30 septembre 1904.

Monsieur le Secrétaire général,

En rentrant du Congrès de Rome, je trouve la lettre par laquelle la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen demande au Président du Conseil municipal de prendre la parole à la manifestation organisée en mémoire d'Emile Zola, le 1^{er} octobre prochain.

A mon très grand regret, il me sera tout à fait impossible de me rendre à cette manifestation, un engagement antérieur auquel il m'est impossible de me soustraire m'obligeant à quitter Paris pour 48 heures, samedi matin.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien être mon interprète auprès des membres du bureau de la Ligue et les prier d'accepter mes excuses.

Veuillez agréer, etc.

Pour le Président du Conseil municipal absent :

Le Vice-président de service :

J. POIAY.

La Ligue belge des Droits de l'Homme avait été invitée à s'associer aux manifestations organisées en l'honneur d'Emile Zola par la Ligue française.

Le président de la Ligue belge, M. Rousseau, professeur à l'Université de Bruxelles, empêché de venir à Paris, a adressé au secrétaire général de la Ligue française la lettre suivante :

Monsieur le secrétaire général,

Je m'associe de cœur à la manifestation par laquelle la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen a décidé de célébrer solennellement le deuxième anniversaire de la mort de Zola. Comme tous les membres de

la Ligue belge, je suis profondément pénétré des sentiments de reconnaissance et d'admiration dont cette manifestation est le témoignage ; mais, à mon bien grand regret, les devoirs professionnels qui me retiennent à Bruxelles ne me permettront pas d'assister à la réunion du Trocadéro.

Recevez, etc.

E. ROUSSEAU.

Lettre de Madame Emile Zola

Quelques jours avant les manifestations du 1^{er} et du 2 octobre, Mme Emile Zola avait adressé à M. Mathias Morhardt, une lettre ainsi conçue :

28 septembre 1904.

Monsieur le Secrétaire général
de la Ligue des Droits de l'Homme.

Monsieur,

A la veille des quatre jours qui vont suivre, je tiens à vous remercier très vivement pour la part si grande que vous prenez à organiser l'hommage que la Ligue des Droits de l'Homme a décidé de rendre à la chère mémoire de mon très regretté mari, et je viens vous prier de dire en mon nom, au Comité central de Paris, aux Sections de France, combien mon cœur est touché de ces démonstrations ; que, grâce à toutes ces sympathies qui vont se joindre à vous, il va y avoir là un bel acte de justice et de gloire, dont je suis profondément heureuse et infiniment reconnaissante.

Mon seul regret est de ne pouvoir serrer, dans les miennes, les mains de tous ces amis connus et inconnus, qui vont s'unir à ces belles démonstrations, de la représentation de samedi soir au Trocadéro et à la haute manifestation sur la douloureuse tombe de mon bien aimé mari.

Je vous prie de croire, monsieur, que ces jours n'apportent aucune consolation à mon âme meurtrie, mais qu'ils seront un grand adoucissement à mes larmes.

Avec un nouveau merci de tout mon cœur, veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ALEXANDRINE E. ZOLA.

La Manifestation du 2 octobre et la Préfecture de Police

M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a adressé la lettre suivante à M. Lépine, préfet de police :

Paris, le 27 septembre 1904.

Monsieur le Préfet,

Comme suite à la conversation que mon ami, M. Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, a eu l'honneur d'avoir avec vous, je crois devoir attirer tout spécialement votre attention sur le *modus vivendi*, qui, depuis plusieurs années déjà, a été adopté et qui a officiellement fonctionné relativement au déploiement des bannières et autres insignes corporatifs. Il a été entendu que, quelle que pût être la couleur (même purement rouge) de ces emblèmes, ils seraient librement déployés dans les manifestations populaires, du moment qu'une inscription attesterait leur qualité spécifiquement corporative. J'ai à peine besoin de vous rappeler la belle et pacifique journée du Triomphe de la République, où Paris, le Paris républicain et socialiste, avec le concours et en la présence du ministère Waldeck-Rousseau et du Chef de l'État, reprit possession de la rue trop longtemps abandonnée — grâce à de coupables complacités — aux bandes nationalistes et antisémites. Nul ne songea, ce jour-là, à épiloguer sur la couleur des étendards autour desquels s'était rassemblée la démocratie. Ce n'est pas tout. En 1901, un syndicat — celui des égoutiers de la Seine — s'était vu interdire de prendre part aux obsèques de ses membres avec son drapeau syndical, rouge-ferme entouré de franges d'or, avec, au milieu et visible des deux côtés, les armes de la Ville de Paris et l'inscription : « Chambre syndicale des ouvriers égoutiers de la ville et de l'assainissement, fondée en 1887. » Son secrétaire, M. Larminier, s'adressa à mon regretté prédécesseur à la présidence de la Ligue, M. Trarieux, ancien garde des Sceaux, sénateur. A la suite d'une entrevue avec M. Demagny, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, M. Trarieux, répondit à M. Larminier que « les inscriptions ne permettant aucune

conf
taire
miss
synd
Trar
ses m
du f
serva
accor
vertu
manif
prété
d'une
Fran
victoi
satisf
sembl
de lib
de l'A
tout c
Répub
qui a
révol
mémor
treve
desque
Veu

M.
des in
sensé

Je n
Qu'il m
ques s
socialis

confusion avec le drapeau rouge proprement dit », le secrétaire général conseillait d'aller montrer la bannière au commissaire de police du quartier. Ce qui fut fait et dès lors le syndicat des égoutiers, comme il en informa officiellement M. Trarieux, put librement déployer son drapeau aux obsèques de ses membres. D'ailleurs, l'article 2 de l'ordonnance de police du 15 février 1894, en sanctionnant l'exhibition des drapeaux servant d'insignes aux sociétés autorisées et approuvées, accorde implicitement le même droit aux syndicats formés en vertu de la loi de 1884, qui ont été invités à prendre part à la manifestation du 2 octobre. Il serait déplorable que, sous un prétexte quelconque, on transformât le caractère pacifique d'une démonstration en l'honneur du grand citoyen auquel la France doit le réveil de sa conscience et la République la victoire sur ses ennemis. Je suis loin de me pouvoir déclarer satisfait du régime de tolérance que j'invoque ici. Il me semble que notre démocratie est mûre pour les mœurs viriles de liberté et de droit commun qui font la force et l'honneur de l'Angleterre, de la Belgique et des Etats-Unis. Mais, en tout cas, je me refuse à croire que le gouvernement de la République, qui tolère les emblèmes séditionnels de la réaction, qui a une lutte si formidable à soutenir contre la contre-révolution, saisisse l'occasion d'un hommage populaire à la mémoire du justicier de « J'Accuse », pour rompre une trêve bienfaisante et sévir contre de bons citoyens à la tête desquels je serai avec le Comité central de la Ligue.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, etc.

FRANCIS DE PRESSENSÉ,
député du Rhône,
président de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Lépine ayant maintenu sa décision au sujet des insignes coopératifs rouges, M. Francis de Pressensé lui a adressé une nouvelle lettre ainsi conçue :

Paris, le 29 septembre 1904.

Monsieur le Préfet,

Je n'ai garde d'engager une polémique épistolaire avec vous. Qu'il me soit seulement permis de vous rappeler qu'il y a quelques semaines à peine la bannière (rouge) de la Fédération socialiste de la Seine (P. S. de F.) ayant été malmenée par vos

agents à la manifestation Etienne Dolet, vous voulûtes bien exprimer des regrets pour cet incident. Il me semble impossible qu'à si peu de distance votre attitude se soit modifiée du tout au tout dans cette question. J'ajoute que le véritable moyen de maintenir l'ordre, c'est, à l'exemple des pays libres, de ne pas provoquer les désordres en portant atteinte à l'exercice pacifique du droit des citoyens. Il y aura toujours beaucoup de Français de tous les partis pour penser que la sécurité de la rue et le salut de la cité ne tiennent pas à la couleur de l'étoffe des bannières, mais à la sagesse des citoyens et au sang froid de la police. Permettez-moi, en terminant, de signaler à toute votre attention la correspondance que vous transmet par la lettre ci-jointe le secrétaire général de la Ligue : elle achèvera de vous démontrer le bien fondé de nos demandes et l'exactitude de nos précédents.

Veuillez agréer, etc.

FRANCIS DE PRESSENSÉ,
député du Rhône.

Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

P. S. — Je prendrai la liberté de rendre publique cette correspondance par la voie de la presse afin de décharger la Ligue de toute responsabilité dans des incidents que je ne veux pas prévoir.

Voici la lettre de M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme :

28 septembre 1904.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur, à l'appui de la lettre que vous adresse notre président, M. Francis de Pressensé, député du Rhône, au sujet des bannières et insignes corporatifs, de vous soumettre les documents suivants :

Nous avons reçu, en novembre 1900, de la Chambre syndicale des ouvriers égoutiers de Paris, la lettre suivante :

« Paris, le 10 novembre 1900.

« A Monsieur Trarieux, sénateur,

« Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

« Monsieur le Président,

« A deux reprises différentes, aux obsèques de deux de nos

camarades, morts victimes du travail, nous nous sommes vu
refuser, par M. le Ministre, l'autorisation de déployer notre
drapeau syndical.

« C'est un drapeau fond rouge cerise, entouré de franges
d'or, avec, au milieu, visibles des deux côtés, les armes de la
Ville de Paris et encadrés des mots en lettres d'or : « Cham-
bre syndicale des ouvriers égoutiers de la Ville de Paris et de
l'assainissement, fondée en 1887 ».

« Nous avons l'honneur de solliciter la bienveillante inter-
vention de M. le sénateur afin que l'autorisation qui nous a été
refusée, nous soit accordée lorsque nous voudrons sortir notre
emblème.

« Dans l'espoir que M. le sénateur accueillera favorable-
ment notre demande, nous avons l'honneur d'être avec respect,
ses tout dévoués serviteurs.

Pour le Syndicat : le Secrétaire,
LARMINIER,
83, rue Saint-Dominique,

M. Trarieux, sénateur, répondait en ces termes :

« Paris, le 7 janvier 1901.

« Monsieur,

« J'ai pu, enfin, m'occuper de votre bannière avec le direc-
teur des services de l'Intérieur, M. Demagny.

« La description que vous m'avez donnée de votre drapeau
lui semble ne pas permettre de le confondre avec un drapeau
rouge. Les inscriptions qui le recouvrent, son encadrement
paraissent le classer parmi les emblèmes dont l'exhibition est
tolérée.

« Cependant M. Demagny pense que vous feriez bien d'aller
montrer cette bannière au commissaire de police de votre quar-
tier afin d'éviter toute nouvelle résistance si vous aviez une
autre occasion de la sortir. Si celui-ci vous rassure, vous
n'aurez plus rien à craindre. S'il vous fait quelque objection,
il faudra me l'indiquer avec exactitude, et nous aurons à avi-
ser. »

Recevez, Monsieur, etc.

L. TRARIEUX.

Conformément aux conseils de M. Trarieux, M. Larminier
se rendait auprès du commissaire de police de Javel, qui,
d'abord, accordait l'autorisation demandée, puis qui, plus tard,

se rendait au siège du syndicat des égoutiers et annonçait que cette autorisation ne pouvait être accordée.

Le syndicat des égoutiers ayant perdu un de ses membres dans un autre accident, s'est de nouveau adressé à la Ligue des Droits de l'Homme pour obtenir l'autorisation d'assister avec sa bannière à la cérémonie des obsèques.

Sur les indications que me fournissait M. Puibaraud, j'engageai le syndicat à vous demander une audience.

Vous me chargiez, le 23 avril 1901, d'informer le syndicat que vous le recevriez le lendemain, mercredi 24 avril.

Le 25 avril, le syndicat nous écrivait en ces termes :

« Paris, le 25 avril 1901.

« A Monsieur Trarieux,
président de la Ligue des Droits de l'Homme.

« Monsieur le Président,

« La Chambre syndicale des ouvriers égoutiers de la Ville de Paris et de l'assainissement est heureuse du bon résultat des démarches faites par M. le président de la Ligue des Droits de l'Homme, en ce qui concerne la sortie du drapeau syndical aux enterrements des membres de la corporation.

« Le conseil d'administration du syndicat envoie ses meilleurs remerciements aux membres du bureau de la Ligue et principalement à M. Trarieux, président, pour le bon concours apporté en cette circonstance.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

« Le Conseil d'administration :

« LARMINIER, CHASSIGNOL, SIOUZADE, SIMANARY,
J. BOUG, SIMON, BRÉBIAN. »

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, etc.

Le secrétaire général :

MATHIAS MORHARDT.

M. Combes, président du Conseil, étant intervenu, satisfaction a été donnée aux réclamations de la Ligue des Droits de l'Homme, et les bannières corporatives rouges ont pu figurer dans le cortège comme les autres.

La
de M.
Son
comm
hague
taire
Ex
Jean
rier g
Guicy
Tarbo
Sec
M.
la séat
Sit
Ligue
il y a
Le tot
Du
Dans
partis
31 au
Le
compt
Le
1.280
1^{er} au
postau
L'G
reçu e

Le Comité Central

Séance du 12 septembre 1904

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Mathias Morhardt, secrétaire général.

Sont présents : MM. Delpech, Lucien Fontaine, commandant Freystatter, Yves Guyot, A. Kopenhague, D^r Sicard de Plauzoles, Mathias Morhardt, secrétaire général.

Excusés : MM. Francis de Pressensé, président ; Jean Psychari, vice-président ; Alfred Westphal, trésorier général ; Georges Bourdon, Henri Fontaine, Paul Guieysse, Louis Leblois, Louis Havet, Pierre Quillard, Tarbouriech.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juillet. Le procès-verbal est approuvé.

Situation Générale. — Du 1^{er} au 31 juillet, la Ligue a reçu 1.322 adhésions. Dans la même période, il y a 119 décès, démissions, partis sans adresse, etc. Le total des adhérents au 31 juillet était de 52.175.

Du 1^{er} au 31 août, la Ligue a reçu 1.053 adhésions. Dans la même période, il y a eu 599 décès, démissions, partis sans adresse, etc. Le total des adhérents au 31 août était de 52.629.

Le Bulletin officiel. — Le *Bulletin officiel* compte au 4 septembre 7.061 abonnés.

Le Courrier. — Il a été expédié du 1^{er} au 31 juillet 1.280 lettres, 3.139 imprimés, 81 colis-postaux ; du 1^{er} au 31 août, 1.564 lettres, 3.975 imprimés, 70 colis-postaux.

L'Œuvre des Bibliothèques. — La Ligue a reçu en don, pendant les mois de juillet et d'août :

De M. Jean Duruskam, 1 exemplaire de son livre intitulé *Femmes de fonctionnaires* ;

De l'Alliance Israélite universelle, 200 exemplaires de *l'Affaire du XVII^e siècle*, par Le Pic.

La Manifestation Emile Zola. — M. le secrétaire général entretient le Comité central de l'organisation de la manifestation décidée, le 29 août, par le Comité central et par les présidents des sections de la Seine pour commémorer l'anniversaire de la mort d'Emile Zola.

Une réunion, dont il faut arrêter le programme, aura lieu au Trocadéro, le samedi soir 1^{er} octobre. Le dimanche 2, les membres de la Ligue, des associations républicaines et des groupements ouvriers, seront invités à se réunir, à deux heures de l'après-midi, aux membres du Comité central, sur la place de la République, d'où ils iront en cortège déposer une couronne sur la tombe du grand écrivain.

Le Comité central décide que, pour la soirée du 1^{er} octobre, le prix des places de loges sera fixé à deux francs, celui des places de parterre à un franc, celui des autres places à 0 fr. 50. L'estrade sera réservée aux invitations.

Le Comité central décide également d'adresser un appel aux personnalités suivantes pour leur demander de prendre la parole : Francis de Pressensé, Jaurès, Anatole France, Louis Havet, G. Clémenceau, colonel Picquart, Victor Basch, Octave Mirbeau, Manau, Albert Clémenceau, Labori.

Des démarches seront faites également auprès du président du Conseil, du ministre de l'Instruction publique et du président du Conseil municipal.

Le Comité central décide que la lettre « l'accuse » sera publiée dans le prochain numéro du *Bulletin officiel*.

Un projet d'affiche rédigé par le secrétaire général est adopté.

Un crédit de 250 francs est ouvert pour l'achat de la couronne qui doit être déposée sur la tombe.

M. A. Kopenhague accepte d'aller voir M. Coquelin cadet et de lui demander d'organiser pour la réunion du samedi soir des récitations de morceaux d'Emile Zola, d'un poème de M. Eugène Hollande, et d'une lettre inédite d'Emile Zola à M. Delpech.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Communications des Sections

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 16 des statuts.)

Beausoleil (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se fonder à Beausoleil.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Alphonse Colombani, industriel, président ; A. Albertini, vice-président ; J.-B. Maiffret, vice-président ; Antoine Allarima, électricien, secrétaire ; Ernest Rouquette, comptable, secrétaire-adjoint ; François Gastaud, laitier, trésorier.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Dans sa réunion générale du 10 septembre 1904, la section de Chalon-sur-Saône, a nommé M. Jean Morey, corroyeur, rue de l'Arc, censeur en remplacement de M. Jean Richard, avocat, conseiller général du canton de Chagny, place du Châtelet, nommé vice-président.

Gex (Ain).

Dans sa séance du 10 juillet 1904, la section de Gex a voté la résolution suivante :

Les membres de la section de Gex de la Ligue des Droits

de l'Homme adressent à M. Fleuret l'expression de toute leur sympathie ; ils regrettent profondément la décision qu'il vient de prendre de renoncer à ses fonctions de secrétaire général et l'engagent à revenir sur sa démission ; ils l'assurent du plus entier dévouement de la section si ce titre venait à lui causer des désagréments quels qu'ils soient.

Laon (Aisne).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Laon.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Debray, docteur en médecine, président ; Blique, directeur-gérant au Bloc de l'Aisne, secrétaire ; Bourdon, employé de préfecture, trésorier ; Frazier, conducteur des ponts et chaussées ; A. Harant, principal clerc d'huissier, membres du bureau.

Lauzet (Le) (Basses-Alpes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer au Lauzet.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Ferdinand Laurent, huissier, président ; Ferdinand Derbez, propriétaire, vice-président ; Niaudet, receveur d'enregistrement, secrétaire ; Joseph Vigne, café, trésorier.

Lenclôtre (Vienne.)

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Lenclôtre.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. F. Godet, député de la Vienne, président d'honneur, Malécot, notaire, président ; Plault, maire de Doussay, vice-président ; Henri Rochon, maire de Cernay, vice-président ; Meunier, instituteur à Cernay, secrétaire ; Charles Blondeau, propriétaire, trésorier ; Devergne, maire de Sossais, Girard, maire de St-Genest, Aubert, adjoint au maire de Savigny, Cibert, propriétaire, à Scorbé-Clairvaux ; Chaveneau, propriétaire, à Ouzilly ; Aubugeau, instituteur, à Orches, délégués communaux.

Montrouge (Seine).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme, vient de se fonder à Montrouge.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Barthélemy, pharmacien, avenue de la République, 123,

président ; Félix Rathelot, propriétaire, avenue de la République, 59, vice-président ; Henrion, employé, avenue de la République, 144, secrétaire ; Gadeceau, employé, rue de Bagnoux, 41, secrétaire-adjoint ; Poligny, employé, avenue du Parc, 9, trésorier.

Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se fonder à Nouméa.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Devambe, conseiller général, président ; Lemiere, conseiller général, vice-président ; Lippmann, chef du secrétariat du gouvernement, secrétaire-trésorier.

Paris. — Quartiers de la Monnaie et de l'Odéon (VI^e Arrt).

Dans sa dernière séance, la section Monnaie-Odéon, a nommé M. Léopold Peyron, chef-adjoint des secrétaires-rédacteurs au Sénat, boulevard Saint-Michel, 64, vice-président, en remplacement de M. Vallet nommé président.

Paris. — Quartier des Grandes-Carrières (XVIII^e Arrt). — Séance du 20 septembre 1904.

La section des Grandes-Carrières dans la même réunion, après avoir entendu le récit des incidents qui ont amené la mise en liberté de Mlle Marie-Anne Clayret, arrêtés arbitrairement par les agents de la police des mœurs, émet le vœu qu'à l'avenir le Comité central donne la plus large publicité possible aux affaires de ce genre et envoie lui-même à la presse une narration exacte des faits de cette nature qu'elle considère comme éminemment propre à prouver que les membres de la Ligue sont toujours prêts à intervenir, par leur action directe même sur la voie publique, pour sauvegarder et faire respecter la liberté individuelle de tous les citoyens.

Rivesaltes (Pyénées-Orientales).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Rivesaltes.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. François Tiné, propriétaire, rue de la Bouadeille, président ; Vincent Baylac, receveur ruraliste des contributions indirectes, boulevard Arago, 1, vice-président ; Antonin Théodore Clovis Tisseyre, instituteur, vice-président ; Antoine Sisqué,

correspondant de la *Dépêche*, employé à la Mairie, rue Cassanges, 2, secrétaire-trésorier.

Sartène (Corse).

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Sartène.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Raphaël Lertora, avocat, président ; Pierre Stacchini, vice-président ; François Pozza di Borgo, instituteur, secrétaire ; Jean-Dominique Nebbia, commis des postes, trésorier.

Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Saint-Denis.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Jocelynn Robert, chef du cabinet du gouverneur, président d'honneur ; Docteur Jules Auber, maire de la ville de Saint-Denis, président ; Jules Palant, professeur au lycée Leconte de Lisle, vice-président ; Docteur Henri Azéma, médecin des hôpitaux, conseiller municipal, vice-président ; Paul Dubourg, commis des secrétariats généraux, secrétaire ; Paul Baumevielle, bibliothécaire colonial, secrétaire ; Emmanuel Raux, commis principal des secrétariats généraux, trésorier ; Louis Athénaïs, chirurgien-dentiste, conseiller général, conseiller municipal, vice-président de la Société ouvrière ; Eugène Seymour, fondateur de la Société de secours mutuels la Prévoyance Mutuelle, président de la Fédération des sociétés de secours mutuelles à la Réunion ; Fernand Gruchet, répétiteur au lycée Leconte de Lisle ; Charles Robert, répétiteur au lycée Leconte de Lisle, Evénor Payet, répétiteur au lycée Leconte de Lisle ; Julien Robert, trésorier de la Solidarité coloniale ; Lepinay, professeur à l'enseignement primaire ; François Cérister, commis des secrétariats généraux, membres du bureau ; Auguste Brunet, délégué général de la section de Saint-Denis à Paris.

Saint-Martin-de-Brômes (Basses-Alpes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Saint-Martin-de-Brômes.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. J.-B. Malon, conseiller général, président d'honneur ; Jean-Marie Maunier, maire, cultivateur, président ; Vincent Chabert, marchand de bois, adjoint au maire, vice-président ; Oscar Angelvin, instituteur, secrétaire-trésorier.

Tenay (Ain).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Tenay.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Adrien Porteret, industriel, président ; Henri Bel, cardeur, vice-président ; Claude Broyer, sabotier, vice-président ; Etienne Prud'homme, cafetier, secrétaire ; André Chaix, tailleur, secrétaire-adjoint ; Jean-Marie David, marchand de vins, trésorier.

Vallauris (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Vallauris.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Edouard Sartorio, publiciste, président ; Antoine Cévolle, contre maître, vice-président ; Louis Quartino, potier, secrétaire ; Léon Chabaud, employé de commerce, secrétaire adjoint ; Alfred Sartorio, céramiste, trésorier.

BIBLIOGRAPHIE

Guerre et Paix, roman, tomes 6 et 7, — derniers — par Léon Tolstoï. — Traduction de M. J. W. Bienstock. Deux forts volumes in-18, sous couverture illustrée, à 2 fr. 50 l'un, chez P. V. Stook, éditeur à Paris.

Voici, dans cette édition des *œuvres complètes* de Tolstoï, dont la librairie Stock continue régulièrement la publication, la fin de ce roman grandiose qui atteint à l'épopée. L'auteur achève le récit des aventures, des douleurs et des joies de ses héros, et développe graduellement la signification historique des faits qu'il décrit. Tout ce qui a suivi l'épouvantable bataille de Borodino, le sac et l'incendie de Moscou, l'exécution des prétendus incendiaires, puis la retraite de l'armée de Napoléon, harcelée par les Cosaques, la guerre de partisans, l'émiettement de ces troupes épuisées par le froid et la faim, tout cela vit et se déroule sous la plume du prodigieux écrivain. De tout cela aussi, Léon Tolstoï a dégagé, plutôt qu'un système, des idées et des considérations d'ordre critique, dont l'exposé restera une des plus belles pages de notre temps. Cette partie de *Guerre et*

Paix est inédite, et sa mise au jour fera sensation dans le grand public.

L'appendice, intéressant et copieux, de M. Birukov, contient, avec l'historique de ce grand roman, de curieuses lettres de Tourguénéff et l'explication que Tolstoï a cru devoir fournir sur son œuvre.

Avis aux abonnés du Bulletin officiel

Les abonnés au " BULLETIN OFFICIEL " dont l'abonnement expire à la date du 31 décembre 1904, sont instamment priés de nous en adresser sans retard le renouvellement afin d'éviter toute interruption dans le service.

Sauf avis contraire de leur part, nous leur ferons présenter du 5 au 10 janvier 1905 un reçu du montant de leur abonnement augmenté de 0 fr. 50 pour les frais de recouvrement.

Le Secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.

AUX ABONNES. — Pour répondre au vœu exprimé par un grand nombre de nos amis, nous insérons à cette place dans chaque numéro, les avis, les communications, offres et demandes qui nous sont adressés par les abonnés du Bulletin. Chaque abonné a droit à l'insertion gratuite, une fois par an, de quatre lignes d'annonces. Il devra, pour chaque ligne supplémentaire, adresser 50 centimes à M. l'administrateur du Bulletin, rue Jacob, 1, (VI^e Arr^e), à Paris.

Dix de faveurs réservés à ses collègues par un membre de la Ligue pour la vente directe de ses vins rouges et blancs.

S'adresser à M. J. Albigès, viticulteur, à Narbonne (Aude), qui enverra prix et conditions.

RELIEUR. — A. BARET. — R 22, route de Clamart, Issy (Seine). Prix spéciaux pour les membres de la Ligue. Un service se fait régulièrement, tous les jours, pour Paris.

SCHMOLL fils aîné (vins en gros et commission) à Bois-Colombes (Seine) — Tél. 13 — prie ses collègues de la Ligue, VITICULTEURS ou COMMISSIONNAIRES de lui soumettre leurs offres.

MONSIEUR, 29 ans, demande cartes à la commission pour représentat. métallurgique, quincaillerie, outillage, etc. pour les contrées du Centre, Est et Ouest, ou un emploi dans maison d'articles similaires. S'adresser au Bureau de la Ligue. B. N° 267.

COMPTABLE, victime de ses opinions républicaines, cherche emploi quelconque. Urgent. S'adresser au bureau de la Ligue : B. N° 257.

RETRAITÉ, décoré médaille de sauvetage, membre de la Ligue demande place garçon de recette ou autre emploi de confiance. S'adresser au Bureau de la Ligue : B. N° 262.

JEUNE OUVRIER peintre-vernisier, décorateur, réformé du service militaire, demande emploi de son métier dans industrie quelconque. S'adresser au Bureau de la Ligue B. N° 263.

JEUNE HOMME libéré du service militaire, cherche un emploi secrétariat ou administration. S'adresser au Bureau de la Ligue : B. N° 265.

MONSIEUR, 43 ans, désire place de comptable ou employé aux écritures. A dirigé pendant 18 années, comme directeur, une société anonyme. S'adresser au bureau de la Ligue. B. N° 268.

La Revue du Bien dans la Vie et dans l'Art, organe littéraire et illustré de toutes les belles et bonnes œuvres, Marc Legrand, directeur, rédacteur en chef. Paraît une fois par mois. — Le numéro 0.50 centimes.

Abonnements : Paris, 5 fr. ; Départements : 6 fr. ; Etranger : 8 fr.

Abonnements de faveur (à 4 fr.) pour les membres de l'enseignement primaire. Paris, 83, boulevard Poniatowski.

On reçoit un numéro spécimen contre l'envoi de 25 centimes en timbres-poste.

Librairie C. REINWALD. — SCHLEICHER Frères & C^o Editeurs
15, rue des Saints-Pères, Paris-VI^e

VIENT DE PARAÎTRE :

HYGIÈNE SOCIALE

LA

PROSTITUTION CLANDESTINE

A PARIS

Par le Docteur O. COMMENGÉ

Médecin en chef honoraire

du dispensaire de salubrité de la Préfecture de Police

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

1 volume in-8^o de xiv-614 pages. . . . 12 fr. 50

La deuxième édition de ce livre paraît au moment où la discussion sur la prostitution, la réglementation et la prophylaxie des maladies vénériennes vient de se terminer au Conseil municipal de Paris.

La Séparation des Eglises et de l'Etat , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
Les Principes en politique , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Idée de la Loi , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
La Religion libre dans l'Etat libre , par M. Louis HAVET, membre de l'Institut.....	» 50
Le devoir civique des parents , conférence par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Idée de l'Enseignement laïque , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure..	» 50
L'Idée de la Liberté , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Amnistie , discours prononcés le 1 ^{er} et 2 juin 1900, devant le Sénat, par MM. CLAMAGERAN, DELPECH et TRARIEUX.....	» 50
L'Armée et la Démocratie , par J. CHARMONT, professeur de droit à l'Université de Montpellier, 1 brochure.....	» 50
Pourquoi nous sommes Patriotes et ne sommes pas Nationalistes , par F. BUISSON, député, professeur à la Sorbonne, 1 brochure.....	» 50
La Doctrine ultramontaine et la Souveraineté de l'Etat , conférence par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure.....	» 50
Le Procès du Bon-Pasteur , (Plaidoirie de M ^e Eugène PRÉVOST. — Plaidoirie de M ^e Mengin. — Rapport de M. Meurdra, inspecteur du travail. — Jugement du Tribunal de Nancy du 24 décembre 1900. — Arrêt de la cour de Nancy du 13 juillet 1901. — Arrêt de la cour de Nancy du 28 juillet 1903. — Décret de fermeture du Bon-Pasteur de Nancy) 1 volume de 235 pages.....	1 »
Le Procès des Assomptionnistes , exposé et réquisitoire du Procureur de la République, 1 volume de 256 pages.....	» 50
Le Procès du Refuge de Tours . (Compte rendu sténographique). Préface de M. Georges Clemenceau.	» 75
La Séparation des Eglises et de l'Etat , conférence, par Francis DE PRESSENSÉ, député du Rhône, 1 brochure.....	» 50
L'Assistance publique et l'Assistance privée , conférence, par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure.....	» 50
Le Parti Noir , par Anatole FRANCE, 1 brochure de 70 pages.....	»

L'AFFAIRE DREYFUS

L'Affaire Dreyfus. Enquête de la Cour de cassation , 2 gros volumes (ensemble).....	7 »
L'Affaire Dreyfus. Les Débats de la Cour de cassation , 1 gros volume.....	3 50
L'Affaire Dreyfus. Le Procès de Rennes (compte rendu sténographique) 3 gros volumes (ensemble).....	15 »
L'Affaire Dreyfus. La Révision du Procès de Rennes. Débats de la chambre criminelle de la Cour de cassation, 1 gros volume.....	5 fr.
Un Héros (<i>Le lieutenant-colonel Picquart</i>), par FRANCIS DE PRESSENSÉ, 1 volume.....	3 50
Les Lettres d'un coupable , avec un portrait du commandant Walsin-Esterhazy, par Henri LEYRET, 1 volume.....	2 »
Le Monument Henry. Liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole</i> (<i>Listes rouges</i>), classées par Pierre QUILLARD, 1 volume.....	3 50
(Il a été tiré 400 exemplaires sur papier de luxe qui sont mis en vente au prix de 20 fr. l'un).	
Le banquet de Lyon , discours de MM. TRARIEUX président de la Ligue; Jean APPLETON et L. COMTE, 1 brochure.....	» 50
Le Procès de la Ligue des Droits de l'Homme. (<i>Réquisitoire de M. BOULLOCHE, Plaidoirie de M. TRARIEUX</i>), 1 brochure.....	» 50
Le Général Roget et Dreyfus , par Paul MARIE 1 volume.....	3 50
Propos d'un Solitaire. (<i>Les Conseils de guerre</i>) par E. DUGLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, 1 brochure.....	» 50
L'Amnistie , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
Le Cléricalisme et l'Affaire Dreyfus , discours de L. TRARIEUX, 1 brochure.....	» 50
Victor Hugo et l'Affaire Dreyfus , par Paul STAFFER, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1 brochure.....	» 50
La Révision du Procès Dreyfus. L'enquête devant la Chambre criminelle. La loi de dessaisissement. L'arrêt de la Cour de Cassation. L'affaire Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes, par CIVIS 1 brochure.....	» 50
Le Faux Impérial , discours de Jean JAURÈS, prononcé à la Chambre des députés (séances des 6 et 7 avril 1903), 1 brochure.....	» 20